



**TEBBOUNE REÇOIT
L'ENVOYÉ SPÉCIAL
DE L'UA POUR
L'AGENCE AFRICAINE
DU MÉDICAMENT**

SAMEDI 12 JUIN 2021

LE VOTE POUR L'ALGÉRIE NOUVELLE



© Photo : D.R.

Aujourd'hui, samedi 12 juin 2021, un jalon important est posé dans la construction de l'Algérie nouvelle lancée par le Hirak du vendredi 22 février 2019. Les électrices et les électeurs sont appelés à voter pour choisir les députés qui siègeront à l'Assemblée populaire nationale (APN), avec une composition qui accorde une place importante aux jeunes et aux femmes, particulièrement de niveau universitaire, en rupture avec l'APN précédente dominée par l'argent de la chakra.

p.2

MODALITÉS DE RECOURS RELATIFS AUX RÉSULTATS PROVISOIRES DE CES LÉGISLATIVES

Le requérant est, soit candidat, une liste de candidats, ou un parti politique engagé

p.3



L'ALGÉRIE À LA CROISÉE
DE L'ÉCONOMIE, DE LA SOCIÉTÉ
ET DES MANQUES À GAGNER

**Près de 530 milliards
de DA déboursés
pour gérer la crise
de la Covid-19**

p.4



EN PLUS DE LA CRÉATION
D'UN FONDS DES AVOIRS ET BIENS
CONFISQUÉS OU RÉCUPÉRÉS

**L'Etat autorise de
nouveau l'importation
des véhicules
de moins de trois ans**

p.4

Accidents de la route

12 morts et 429 blessés en une semaine

Douze (12) personnes ont trouvé la mort et 429 autres ont été blessées dans 350 accidents de la circulation survenus en zones urbaines entre le 1^{er} et le 7 juin, a indiqué, jeudi, un bilan de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN).

Mostaganem

Mise en échec d'une tentative d'émigration clandestine

Les services de la sûreté de wilaya de Mostaganem ont mis en échec, durant les 24 dernières heures une tentative d'émigration clandestine par mer de 11 personnes, a-t-on appris jeudi de source sécuritaire.



Douanes

Les conditions d'octroi d'agrément et d'exploitation des entrepôts de stockage temporaires examinées

Le Gouvernement a examiné, jeudi lors de sa réunion présidée par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, un décret exécutif fixant les conditions d'octroi d'agrément et d'exploitation des entrepôts de stockage temporaires ainsi que la forme et les clauses du cahier de charges et de l'engagement garanti par caution

Samedi 12 juin 2021

Le vote pour l'Algérie nouvelle

Aujourd'hui, samedi 12 juin 2021, un jalon important est posé dans la construction de l'Algérie nouvelle lancée par le Hirak du vendredi 22 février 2019.

Les électrices et les électeurs sont appelés à voter pour choisir les députés qui siégeront à l'Assemblée populaire nationale (APN), avec une composition qui accorde une place importante aux jeunes et aux femmes, particulièrement de niveau universitaire, en rupture avec l'APN précédente dominée par l'argent de la chakra. Ce processus de renouveau a commencé mercredi à 8h00 à partir des zones enclavées des wilayas du Sud avec les opérations de vote au niveau des 34 bureaux de vote itinérants, concernés par un avancement réglementaire de 72 heures de la date du scrutin : wilayas d'Ouargla (6), Tindouf (9), Tamanrasset (3), Illizi (5), Djanet (9) et In-Guezzam (2). Dans ces bureaux, près de 33.890 électeurs portés sur les listes ont été appelés à accomplir leur devoir électoral dans de bonnes conditions et dans le strict respect du protocole sanitaire de prévention contre la pandémie du Coronavirus, selon les données des délégations locales de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE).

Ensuite, ce sont les électeurs de la communauté algérienne à l'étranger, au nombre de 902.865. Ils sont allés voter jeudi et continueront à le faire vendredi et samedi, pour choisir leurs représentants dans la prochaine APN, dans le cadre de mesures organisationnelles et sanitaires strictes, appuyées sur des ressources humaines et matérielles mobilisées à cet effet. «Il faut que les Algériens puissent voter là où ils se trouvent. C'est une véritable gageure, et nous avons accompli un formidable travail», a déclaré le président de l'ANIE, Mohamed Charfi, sur les ondes de la radio nationale, précisant que «1 milliard et 200 millions bulletins de vote ont été imprimés» en prévision de ce rendez-vous électoral. Evoquant l'encadrement du dispositif électoral, le président de l'ANIE a fait savoir que leur nombre est de 600.000, qui doivent répondre à des conditions morales, techniques et juridiques particulières, a-t-il fait remarquer. Pour le président de l'ANIE, «l'important est que ceux qui veulent voter ne trouvent pas d'obstacles matériels pour le faire».

Il a rappelé, à ce titre, que la loi a prévu une coordination entre son instance et les services compétents en ce qui concerne la sécu-



■ L'ANIE est «capable, à la fois, d'écarter toute tentative de quotas, et en même temps de combattre l'argent sale tel que prévu par la loi dont les dispositions sont claires en incriminant la notoriété de fréquentation des milieux de l'argent sale». (Photo : D.R)

risation de l'opération électorale. Aujourd'hui, le vote concerne les bureaux fixes répartis sur le territoire national.

Mohamed Charfi a fait observer que l'instance qu'il préside a prouvé, lors de l'opération du traitement des dossiers de candidatures, qu'elle était «capable, à la

fois, d'écarter toute tentative de quotas, et en même temps de combattre l'argent sale tel que prévu par la loi dont les dispositions sont claires en incriminant la notoriété de fréquentation des milieux de l'argent sale». S'agissant de la couverture médiatique des élections législatives,

le Centre international de presse (CIP) a fourni toutes les ressources humaines et le matériel technique nécessaires, notamment l'aménagement et l'équipement d'un pavillon au niveau du Centre international des conférences (CIC) en vue de permettre au journaliste d'assurer la couverture globale de l'événement, dans le respect du protocole sanitaire.

Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, Ammar Belhimer a indiqué que 90% des demandes d'accréditations ont été acceptées» et qu'«il y a eu très peu de cas de rejet. Il a cité, notamment, trois ou quatre organes exclus parce qu'ils n'ont pas leur place dans notre pays pour avoir soutenu, de manière subversive, certains mouvements interdits.

Par ailleurs, le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire (Micalat) a annoncé jeudi, la suspension de toutes les manifestations sportives et/ou culturelles programmées entre le 11 et le 13 juin à travers toutes les communes du pays en prévision des législatives prévues aujourd'hui, ainsi que l'interdiction de la circulation de tout véhicule de transport de marchandises et de camion citerne de carburant et le transport de marchandises par voie ferroviaire, à l'exception des véhicules en charge de l'approvisionnement ordinaire des citoyens en denrées alimentaires nécessaires.

Durant la même période, tous les marchés hebdomadaires, à l'exception des marchés quotidiens de gros/demi-gros et de détail des fruits et légumes, sont fermés.

Lakhdar A.

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

L. A.



REPÈRE

Union africaine

Tebboune reçoit l'Envoyé spécial de l'UA pour l'Agence africaine du médicament



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, jeudi, l'Envoyé spécial de l'Union africaine (UA) pour l'Agence africaine du médicament, Michel Sidibé, actuellement en visite en Algérie, indique un communiqué de la Présidence de la République. «Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a reçu, jeudi, l'Envoyé spécial de l'Union africaine (UA) pour l'Agence africaine du médicament, Michel Sidibé, actuellement en visite en Algérie», précise le communiqué.

Lors de cette audience, l'Envoyé spécial a évoqué le progrès réalisé dans le processus d'activation de cet organe africain important, étant l'un des plus importants moyens de développement des politiques sanitaires et leur coordination au niveau continental, note le communiqué.

Le président de la République a affirmé la disponibilité de l'Algérie à apporter son appui à cette agence, à lui fournir les moyens nécessaires et à l'abriter, compte tenu de la riche expérience de l'Algérie dans le domaine de la santé et de l'industrie pharmaceutique», conclut la même source.

Agence

Couverture médiatique des législatives d'aujourd'hui

Le CIP œuvre avec l'ANIE à fournir toutes les informations nécessaires

Le chargé de l'information et de la communication au Centre international de presse (CIP), Raouf Mammeri, a assuré, avant-hier jeudi, que toutes les conditions sont réunies pour la couverture médiatique des élections législatives d'aujourd'hui samedi.

«Le CIP qui recèle une longue expérience en matière de gestion des grands événements et manifestations que connaît l'Algérie, œuvre, en coordination avec l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), à fournir au profit des journalistes toutes les informations nécessaires, y compris la diffusion en direct des résultats du vote ainsi que les conférences de presse», a-t-il indiqué.

Le centre, a poursuivi Raouf Mammeri, s'attèle à fournir toutes les ressources humaines et le matériel technique au profit des journalistes algériens et étrangers accrédités, afin de faciliter leur mission en matière de couverture médiatique de cette élection.

«Le CIP a mobilisé toutes les ressources humaines et matérielles, en les mettant à la disposition des journalistes représentant les médias nationaux et étrangers accrédités en Algérie, à l'effet de



■ Raouf Mammeri : «Le CIP a mobilisé toutes les ressources humaines et matérielles, en les mettant à la disposition des journalistes représentant les médias nationaux et étrangers accrédités en Algérie». (Photo : D.R.)

leur faciliter leurs missions et leur permettre d'assurer la couverture de ce rendez-vous électoral», a ajouté le chargé de l'information et de la communication au niveau du CIP. Evoquant les préparatifs, lancés le 8 juin en cours, Raouf Mammeri a fait état de l'aménagement et l'équipement d'un pavillon au niveau du Centre international des conférences (CIC) en matériel technique nécessaire en vue de permettre au journaliste d'assurer la couverture globale de l'événement, tout en chargeant une équipe de veiller à l'organisation et à l'encadrement de l'opération.

«Toutes les mesures ont été prises en vue d'assurer le respect du protocole sanitaire», a-t-il observé.

De son côté, la responsable technique au CIP, Fatma Zahra Kouirat a fait cas de l'équipement de ce pavillon en ordinateurs, 20, tous

connectés à Internet à haut débit, afin de permettre aux journalistes étrangers d'assurer une couverture médiatique en temps réel, en sus d'un studio pour les médias audiovisuels, doté de caméras et du matériel du son.

«Afin d'assurer une couverture globale de l'opération électorale, le CIP œuvre, en coordination avec l'ANIE, à fournir au profit des journalistes les informations nécessaires, y compris la diffusion en direct des résultats du vote ainsi que les conférences de presse», a assuré Fatma Zohra Kouirat.

Pour sa part, le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Ammar Belhimer avait assuré que pour ce rendez-vous électoral, 90 % des demandes d'accréditations ont été acceptées.

«Il y a eu très peu de cas de rejet», avait-il indiqué dans une inter-

view accordée à un quotidien national. Citant, notamment, trois ou quatre organes exclus parce qu'ils n'ont pas leur place dans notre pays pour avoir soutenu, de manière subversive, certains mouvements interdits.

Selon les derniers chiffres de l'ANIE, le corps électoral pour ce scrutin législatif s'élève, après examen des recours, à 24.425.187 personnes dont 23.522.322 à l'intérieur du pays, et 902.865 électeurs issus de la communauté nationale à l'étranger.

Alors que les 407 sièges à pourvoir sont répartis sur un total de 58 circonscriptions électorales (contre 48 auparavant), après la promotion en début d'année de dix circonscriptions administratives en nouvelles wilayas, en plus des 4 zones pour le vote de la communauté nationale établie à l'étranger.

Rabah Mokhtari

Modalités de recours relatifs aux résultats provisoires de ces législatives

Le requérant est, soit candidat, une liste de candidats, ou un parti politique engagé

Le Conseil constitutionnel a dévoilé, mercredi dernier, les modalités de recours relatifs aux résultats provisoires de l'élection, aujourd'hui, des nouveaux membres de l'Assemblée populaire nationale (APN).

«Les candidats et les partis politiques en lice pour ce rendez-vous électoral, ont le droit de faire recours sur les résultats provisoires de l'élection, conformément à la Constitution, notamment ses articles 191 et 224, et aux dispositions de l'article 209 (alinéas 3 et 4) de l'ordonnance 21-01 portant loi organique relative au régime électoral, ainsi qu'au règlement fixant les règles de fonctionnement du Conseil constitutionnel», a indiqué un communiqué du Conseil constitutionnel, citant les conditions de forme et de fond.

Le requérant, s'agissant des conditions de forme, précise le Conseil constitutionnel, doit être un candidat, ou une liste de candidats, ou un parti politique participant aux élections dans la circonscription électorale concernée.

«Dans le cas où les requérants chargent leur représentant de déposer le recours, il est exigé sous peine de déclaration du rejet du recours en la forme, que le déposant soit muni d'un pouvoir l'habilitant à cette fin», a noté la même source, faisant savoir que le recours doit être présenté sous forme de requête, rédigée en langue arabe, déposée par le requérant ou son représentant légalement habilité, directement auprès du service de greffe du Conseil constitutionnel dans les quarante-huit (48) heures suivant la proclamation des résultats provisoires par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). La requête du recours, a poursuivi la même source, doit comporter les noms, prénom, adresse et signature du requérant. «Si le requérant est un parti politique ou une liste de candidats, le recours doit comporter la dénomination du parti, l'adresse de son siège, ou la dénomination de la liste et la qualité du déposant du recours habilité à le déposer», a ajouté le communiqué du Conseil constitutionnel.

Pour ce qui est des conditions de fond, le Conseil constitutionnel informe que le requérant doit exposer l'objet du recours et le fonder sur des moyens et motifs sur lesquels il s'appuie et qu'il explicite dans la requête.

«Le requérant doit appuyer son recours par les moyens et les documents au soutien de son recours», souligne la même source, invitant, à l'occasion, à consulter son site électronique www.conseil-constitutionnel.dz, appeler les numéros 021790041-021790088 ou se rendre à son siège sis à l'avenue du 11 Décembre 1960 à El Biar, Alger.

Pour ce rendez-vous électoral, vingt-huit (28) partis politiques ont présenté 646 listes (10.468 candidats), soit moins que les indépendants qui participent avec 837 listes (12.086 candidats). Plus de 13 000 jeunes sont, selon les chiffres fournis par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), qui supervise tout le processus électoral, candidats à ces élections, alors que le nombre de femmes est de 8.305.

R.M.

ALGÉRIE - LIBYE
Coopération

Les vice-présidents du Conseil présidentiel libyen achèvent leur visite en Algérie

Les vice-présidents du Conseil présidentiel libyen, Moussa Al-Koni et Abdullah Al-Lafi ont achevé, jeudi, leur visite officielle en Algérie, à l'occasion de laquelle «les derniers développements du dossier libyen ont été évoqués, notamment la gestion de la phase transitoire conformément à la feuille de route convenue et le dossier de la réconciliation nationale dans ce pays frère».

A leur départ de l'aéroport Houari-Boumediène, ils ont été salués par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad et le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum.

Les deux membres du Conseil présidentiel libyen, avaient entamé, mercredi, une visite officielle en Algérie.

A leur arrivée, ils ont été accueillis par le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud.

Mercredi, ils ont été reçus par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, une opportunité pour «évoquer les derniers développements du dossier libyen, notamment la gestion de la phase transitoire conformément à la feuille de route adoptée».

Le Président Tebboune avait affirmé «le soutien sans limite de l'Algérie aux frères libyens pour la reconstruction de l'Etat libyen à même de préserver sa souveraineté et son unité», réitérant «la disposition de l'Algérie à abriter les rencontres de réconciliation nationale, en réponse aux demandes des frères libyens».

Les membres de la délégation libyenne ont adressé leurs remerciements au président de la République pour la position de l'Algérie et sa pleine disposition à offrir son appui au peuple libyen frère.

A l'issue de l'audience, le vice-président du Conseil présidentiel libyen Abdullah Al-Lafi a indiqué que cette visite en Algérie intervient pour confirmer la profondeur des relations historiques algéro-libyennes, soulignant que ce qui lie les deux peuples algérien et libyen va au-delà des relations politiques, au regard des relations de fraternité et de communauté de destin à la faveur de la grande histoire de lutte et de hauts faits des aînés pour défendre la terre et résister au colonialisme de l'époque.

M. Abdullah Al-Lafi a adressé ses remerciements au président de la République ainsi qu'au Gouvernement et au peuple pour les positions de soutien à la stabilité de la Libye et la voie empruntée tout au long des dernières années concernant le refus de l'Algérie des solutions militaires en favorisant les solutions civiles et en préservant la souveraineté de la Libye. Le responsable libyen a fait savoir que son pays aspire à fournir son soutien à l'Algérie en l'aidant à la recherche des solutions aux problèmes de la Libye, soulignant, en outre, «le rôle des frères Algériens dans le processus de paix, notamment lors de la prochaine période».

Agence

BRÈVE

Législatives

24 millions d'électeurs appelés aux urnes aujourd'hui pour élire leurs représentants à l'APN

Plus de 24 millions d'électeurs et électrices sont appelés aux urnes aujourd'hui pour élire leurs représentants à l'Assemblée populaire nationale (APN) pour les cinq prochaines années, après une campagne électorale marquée par les appels à une forte participation à cette échéance décisive pour la stabilité du pays et la relance dynamique du développement socio-économique. Les 407 sièges à pourvoir pour la neuvième législature sont répartis sur un total de 58 circonscriptions électorales (contre 48 auparavant), après la promotion en début d'année de dix circonscriptions administratives en nouvelles wilayas, en plus des 4 zones pour le vote de la communauté algérienne établie à l'étranger. Vingt-huit partis politiques sont en lice pour ces élections avec 646 listes (10.468 candidats), soit moins que les indépendants qui ont présenté 837 listes (12.086 candidats), une tendance inédite qui dénote, selon des observateurs, la volonté de la société civile de jouer un rôle plus actif au sein des institutions. Selon les chiffres fournis par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), qui supervise tout le processus électoral, plus de 13.000 jeunes sont candidats à ces élections, alors que le nombre de femmes est de 8.305. Le nombre de candidats de niveau universitaire atteint quant à lui 19.942, soit 74 % de l'ensemble des candidats.

Agence

L'Algérie à la croisée de l'économie, de la société et des manques à gagner

Près de 530 milliards de DA déboursés pour gérer la crise du Covid-19

L'année 2020 a été particulièrement difficile sur le plan financier et économique suite à l'arrivée de la pandémie du Coronavirus qui a bouleversé l'ordre des priorités des comptes de l'Etat, dont les effets risquent de se prolonger, malgré la reprise progressive de l'investissement et de la consommation depuis le début de 2021.

Cinq mois plus tard, le ministère fait le bilan de la situation économique et sociale du pays et table sur l'amélioration du cadre macro-économique et de la finance, selon des prévisions plus ou moins rationnelles. L'Etat devra travailler davantage pour rattraper les pertes financières causées par la crise sanitaire et le repli de la consommation et de l'investissement. La gestion de la pandémie a nécessité des dotations budgétaires, au titre l'exercice 2021, de près de 530 milliards de DA», selon le bilan du ministère, rendu public avant-hier, ce qui a provoqué un déséquilibre interne et externe des comptes de l'Etat.

Malgré la situation financière «inconfortable» du pays, les pouvoirs publics espèrent rattraper rapidement les pertes colossales dues à la pandémie et réduire les déficits publics à travers l'amélioration de la gouvernance et s'en remettent davantage à l'investissement étranger direct et à la relance du tissu industriel et productif. L'Etat tente d'accélérer, par conséquent la réforme du système financier, bancaire et douanier pour assouplir les procédures administratives et l'accès à l'investissement. Ainsi soutenir les opérations de recouvrement fiscal et capter l'argent de l'informel pour une meilleure visibi-



■ le ministère fait le bilan de la situation économique et sociale du pays et table sur l'amélioration du cadre macro-économique et de la finance. (Ph: DR)

lité et viabilité financières de l'investissement national. «Durant les 5 premiers mois de l'année en cours, le déficit de la balance commerciale a déjà enregistré une baisse de 68%, passant à -1,3 milliard de dollars», plombée par la hausse de la facture des importations qui a dépassé les 15,2 milliards de dollars, alors que les recettes pétrolières sont toujours en baisse, ce qui a provoqué l'érosion des réserves de change et la dévaluation volontaire du Dinar. Ce sont les conséquences d'une année financière certes difficile, mais aussi d'une gestion antérieure désastreuse des biens de l'Etat, qui ont poussé le Gouvernement à prendre des mesures drastiques pour compenser ces pertes, rééquilibrer les comptes publics et assainir le climat des affaires.

L'Etat œuvre, en effet, depuis des mois pour un meilleur recadrage macro-économique et améliorer la gouvernance financière tout en essayant d'inventer un nouveau modèle économique plus inclusif et productif. Pour ce faire, des réformes globales s'imposent à tous les niveaux, même au niveau social. Revoir la politique de subvention, de la sécurité sociale et de la santé pour instaurer un certain équilibre social favorable

pour l'épanouissement économique. Les autorités s'efforcent, en effet, de remédier aux dysfonctionnements institutionnels, réglementaires et bureaucratiques pour relancer l'économie et profiter de la reprise de l'activité économique dans le pays.

Un retour progressif qui se distingue par le niveau des recouvrements fiscaux, effectués par l'administration des impôts, marqué par une hausse de 9,5% à 807,65 mds de DA à fin avril 2021 par rapport à la même période de 2020 (737,69 mds DA)», souligne le même rapport. Une conséquence directe de la hausse des dépenses publiques qui conduit souvent à l'augmentation des recettes fiscales et le soutien à l'investissement productif. Ce dernier figure parmi les priorités de l'Etat qui accorde une attention particulière au développement du produit local et surtout au renforcement du partenariat public-privé. Ceci pourrait accélérer la stabilisation des fondamentaux de l'économie nationale qui s'apprête à franchir un nouveau cap plus libéral et s'affranchir du barrage technologique.

Selon le rapport du ministère de tutelle, l'année 2021 devra être consacrée à la stabilisation des fondamentaux de notre écono-

mie, à travers un retour progressif de l'activité économique à des niveaux permettant le rattrapage des pertes subies en 2020 et une atténuation des déséquilibres internes et externes des comptes de l'Etat.

Un recadrage macro-économique et financier nécessaire pour profiter de l'opportunité qu'offre le marché africain et occidental qui reprend graduellement ses investissements étrangers. De nouvelles mesures sont introduites dans le texte du projet de loi de Finance complémentaire 2021 (PLFC) qui prévoit une croissance économique de +4,2% en 2021 de l'Algérie, alors que la croissance du secteur des hydrocarbures devrait grimper à 10,1%», selon le bilan financier des premiers cinq mois de 2021. Pour atteindre ce rythme de croissance et remédier à l'inflation galopante, le ministère des Finances avait, pour rappel, instruit la réduction des délais de traitement des dossiers de crédit à 30 jours. Une démarche qui s'est traduite par le traitement d'un nombre très important de demandes de report ou de glissement d'échéance, émanant de la clientèle, à la fois du secteur public et privé.

Cet assouplissement procédural à aider les investisseurs à élargir leur perspective d'investissement et relancer leurs activités en berne depuis des mois. «La part des crédits d'investissement représente 75% du total des crédits accordés par les banques publiques, avec une évolution de 5 mds DA», a indiqué le communiqué du ministère des Finances. «Cela démontre l'effort considérable déployé par le secteur bancaire pour accompagner le secteur économique national dans la perspective d'assurer une reprise parraine», a-t-il souligné.

Samira Takharboucht

JUSTICE-AGRICULTURE

Main d'œuvre carcérale

Signature d'une convention fixant les modalités de formation et d'emploi

Une convention-cadre fixant les modalités de formation et d'emploi de la main d'œuvre carcérale dans les domaines de l'agriculture et de la sylviculture a été signée entre le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Belkacem Zeghmati et celui de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, indique jeudi un communiqué du ministère de la Justice.

Cette convention porte sur la coordination des efforts des deux départements ministériels pour «la formation et l'emploi des détenus dans l'agriculture et la sylviculture et leur accompagnement après leur mise en liberté».

Elle vise également «l'élargissement des possibilités et opportunités de réinsertion des détenus à travers l'accompagnement, l'appui et la participation aux travaux de reboisement, de plantation pastorale, des pépinières et de conservation des forêts», précise le communiqué. Selon le même communiqué, le ministère de l'Agriculture devra fournir, à travers ses services spécialisés aux niveaux central et local, un appui technique aux services de l'administration pénitentiaire et leur assurer un accompagnement dans l'exploitation des surfaces agricoles. Le secteur pénitentiaire dispose de 26 exploitations agricoles, dont 12 en milieu ouvert et 14 ateliers agricoles adjacents aux établissements pénitentiaires répartis sur le territoire national, ajoute-t-on de même source.

Il emploie plus de 500 détenus et dispose de plus de 90.000 arbres fruitiers de différentes espèces, en sus de la serriculture, de pépinières de roses et de plantes ornementales, de l'apiculture, de poulaillers pour la production des oeufs et des viandes blanches, de l'élevage de cheptels, et de la pisciculture artisanale en eau douce, a noté la source, ajoutant que cette dernière constitue une expérience pilote pionnière dans la wilaya d'Adrar, où le nombre des poissons dans les fermes aquacoles s'élève à 16.620 poissons en 2020.

Les services compétents relevant du ministère de la Justice poursuivent la mise en valeur de ces terres en milieux ouverts et au niveau des ateliers agricoles adjacents aux établissements pénitentiaires à travers la relance de l'activité agricole, et ce, grâce à un accompagnement technique des services spécialisés relevant du ministère de l'Agriculture et du Développement rural aux niveaux central et local, dans le souci de porter la superficie des terres mises en valeur et exploitées à plus de 2.000 hectares durant les 5 prochaines années, conclut le communiqué.

Agence

En plus de la création d'un Fonds des avoirs et biens confisqués ou récupérés

L'Etat autorise de nouveau l'importation des véhicules de moins de trois ans

L'importation des véhicules de moins de trois ans qui a été gelée au mois d'octobre dernier par l'ex-ministre de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham, vient d'être autorisée à nouveau, selon l'ordonnance 21-07 du 8 juin 2021, portant LFC pour 2021, publiée, avant-hier, au Journal officiel (n° 44). «L'importation des véhicules de moins de trois ans par les particuliers résidents sur leurs propres devises est autorisée. Toutes les modalités d'application de cette disposition ainsi que le contrôle de conformité des véhicules de tourisme usagés sont fixées par voie réglementaire», indique le même document.

L'Etat a aussi décidé, dans le cadre des dispositions de la loi de Finances complémentaire (LFC) pour 2021, la création d'un Fonds des avoirs et biens confisqués ou récupérés dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption. Ce fonds comprendra au titre des recettes les fonds confisqués par décisions judiciaires définitives dont les fonds récupérés de l'étranger ainsi que le produit de la vente de biens confisqués ou récupérés»,

tandis que sur le plan des dépenses, «il est chargé de règlement des frais liés à l'exécution des procédures de confiscation, de récupération et de vente et de l'apurement des dettes grevant les biens confisqués ou récupérés», a souligné la même source.

La création de ce fonds s'inscrit dans le cadre des affaires de lutte contre la corruption», indique l'article 43 de l'ordonnance 21-07 du 8 juin 2021, portant LFC pour 2021.

Dans l'objectif de soutien à l'économie, l'Etat a revu certaines mesures fiscales et introduit de nouvelles mesures incitatives à l'investissement local.

Selon les dispositions de la LFC 2021, «un impôt complémentaire sur les bénéfices des sociétés à hauteur de 10% a été institué sur les sociétés de fabrication de tabac ainsi qu'une taxe additionnelle sur leurs produits», ce qui mènerait à la hausse probable des prix du tabac. Pour soutenir la production pharmaceutique locale, l'Etat procède à l'allègement des droits et taxes relatives à l'activité. «Les produits pharmaceutiques et disposi-

tifs médicaux ainsi que les matières premières entrant dans la fabrication de ces produits et dispositifs utilisés dans la riposte à la pandémie du Covid-19 sont exemptés à titre temporaire de la TVA et des droits de douanes», stipule le même texte avec plus de détails sur les produits concernés par cette disposition.

Par ailleurs et concernant les prévisions économiques, la LFC 2021 prévoit «la hausse de la croissance économique qui devrait se situer à +4,2% en 2021, alors que la croissance du secteur des hydrocarbures devrait atteindre 10,1%», a précisé un communiqué du ministère de tutelle. La révision à la hausse de la croissance économique s'explique, selon la même source, par «le retour progressif de l'activité économique suite à l'amélioration de la situation sanitaire après le repli de la pandémie. Également, par «l'amélioration de la croissance du secteur des hydrocarbures et hors hydrocarbures qui atteindraient +10,1% et +3,2% respectivement».

Samira TK

INFO EXPRESS

Mostaganem: Mise en échec d'une tentative d'émigration clandestine

Les services compétents de Mostaganem ont démantelé un réseau d'organisation de l'émigration clandestine, pour ressortissants étrangers, composé de quatre personnes et arrêté 52 candidats à l'émigration clandestine, lors de différentes opérations, a-t-on appris, dimanche, auprès de la Sûreté de wilaya.

La première opération a été menée par l'unité de lutte contre l'émigration clandestine de la Sûreté de wilaya de Mostaganem, suite à l'exploitation d'informations ayant permis l'arrestation du suspect principal dans l'organisation des traversées clandestines par mer à partir des plages de la wilaya de Mostaganem, ajoute la même source.

Sur la base d'exploitation d'informations contenues dans le téléphone mobile du suspect arrêté, et sur autorisation du procureur de la République, les enquêteurs ont réussi à déterminer les identités de 3 autres membres du réseau qui ont été ainsi arrêtés dans la ville de Mostaganem et des zones voisines.

Durant cette opération, les mêmes services ont saisi une embarcation pneumatique et 10 jerricans de carburant (290 litres), 2 rames et un moteur d'une capacité de 40 chevaux, ajoute la même source.

De leur côté, les unités des gardes-côtes ont fait échouer, quelques heures auparavant, 4 tentatives d'émigration clandestine, durant lesquelles 52 candidats à l'émigration clandestine ont été arrêtés, dont 20 ressortissant étrangers, de différentes nationalités, qui sont entrés en Algérie illicitement, ainsi que 2 mineurs et 2 femmes. Les personnes arrêtées, qui avaient en leur possession une somme totale de 5.580 euros, ont été remis aux services de police, indique la même source, ajoutant que les concernés seront traduits devant la justice pour tentative de quitter illégalement le territoire national.

APS

Météo

Vague de chaleur prévue dans plusieurs wilayas



Une vague de chaleur affectera plusieurs wilayas du Sud du pays à partir de ce mardi, indique un communiqué de l'Office national de météorologie (ONM).

Le communiqué qui fait état d'un niveau d'alerte 2 (orange), prévoit une vague de chaleur à partir de mardi dans certaines wilayas du Sud du pays, notamment prévues dans les wilayas de Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam, In Salah et Adrar.

Ces wilayas sont placées au niveau de vigilance orange, avec des températures prévues qui atteindront ou dépasseront localement 48 C°, et ce, précise le bulletin dont la validité s'étend du mardi à 12h00 au mercredi à

21h00. Des pluies, sous forme d'orages, affecteront à partir de mardi après-midi, plusieurs wilayas du pays, indique l'Office national de la météorologie (ONM). Cette alerte de niveau (jaune), concerne les wilayas de Laghouat, Al-Bayadh, et Ain Naama, précise la même source.

La validité s'étale de mardi à 12h00 jusqu'à minuit, tandis que les quantités estimées se situeront entre 15 et 20 mm et pouvant atteindre ou dépasser localement 25 mm.

Un enfant de 10 ans retrouvé mort dans une forêt à Béjaïa

Le village de Tamridjet, dans la wilaya de Béjaïa, a été secoué par un drame. Un enfant âgé d'à peine dix ans a été retrouvé mort dans une forêt de la commune. L'enfant était porté disparu depuis hier dimanche. Il était sorti de son domicile dans la matinée avec un groupe d'adultes pour récolter de l'origan dans la montagne, mais au retour l'enfant manquait à l'appel. Alertés, les parents de la victime et les habitants de la commune ont vite lancé des opérations de ratissages. Tout le

village s'est mobilisé afin de retrouver l'enfant en vie, mais malheureusement ça n'a pas été le cas.

Après des heures de recherches, le corps sans vie de la victime a été retrouvé dans la forêt de la région, ce lundi 7 juin à l'aube. Le défunt a ensuite été enterré vers 14h00 au cimetière Ighil Ouguayou.

Les services de sécurité, de leur côté, ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances exactes de ce drame qui demeurent inconnues.



Agence

INFO EXPRESS

Ouargla Les jeunes chômeurs manifestent à nouveau

Le chômage devient une problématique très inquiétante en Algérie, notamment dans les régions du Sud, où les jeunes chômeurs continuent de faire parler d'eux depuis quelques mois, en organisant des mouvements de protestation. En effet, marginalisés, bafoués dans leurs droits, les jeunes chômeurs de la wilaya de Ouargla ont décidé de s'organiser à nouveau et de prendre leur destin en main. Ils étaient des dizaines, voire des centaines, de jeunes sans emploi, de tous âges et niveaux, venant des quatre coins de la grande-Ouargla, à répondre présents à l'appel lancé par des militants à travers les réseaux sociaux, pour protester contre la situation sociale misérable, dont le chômage, la marginalisation et de favoritisme. Les protestataires ont réclamé dans leur requête

l'ouverture d'une enquête aux fins de lever le voile sur les agissements, qualifiés de «douteux, d'ambigus et de carrément malhonnêtes», de certains acteurs de l'emploi, notamment ceux qui gèrent les offres d'emplois émanant des filiales de la Sonatrach par l'antenne locale de l'Anem.

Devant des revendications de la jeunesse, liées à l'emploi et au logement, les services concernées répondent par la répression et l'interdiction du droit de manifester pacifiquement. Des arrestations à l'intimidation, en allant jusqu'à la poursuite des militants devant la justice. Les jeunes réclament donc également le respect de la liberté de manifestation pacifique.

SOS

Mme Attalah Kheira, âgée de 41 ans, victime d'un accident d'explosion qui a déformé sa main droite avec des brûlures du 3^{ème} degré, doit subir une intervention d'esthétique. Par cet appel, elle demande aux âmes charitables de bien vouloir l'aider afin de subir cette intervention.

MOB : 0799 54 78 67
CCP : 170 280 18 clé 90

Demande d'aide financière

Jeune homme, âgé de 20 ans, nécessite une intervention chirurgicale urgente, demande une aide financière aux âmes charitables.

Dieu vous le rendra.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 06 74 48 82 94

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulante) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 0782519683

Palestine occupée

Pas moins de 337 violations israéliennes contre les journalistes palestiniens en mai

Pas moins de 337 violations commises par les autorités d'occupation israéliennes ont été signalées en mai dernier, contre les journalistes palestiniens, ont rapporté mardi des médias.

Selon l'agence de presse palestinienne (Wafa), 110 violations ont été enregistrées dans la bande de Gaza et 227 autres en Cisjordanie occupée, en mai dernier.

Trois journalistes ont été tués dans l'agression israélienne sur la bande de Gaza, alors que 41 institutions de presse ont été détruites complètement et 27 maisons des journalistes ont été bombardées. Au total 227 violations israéliennes ont été signalées en Cisjordanie occupée, dont 44 cas de détention, 32 cas d'asphyxie et 31 cas de blessés par balles de l'occupation. D'ailleurs, 12 cas d'arrestations, 13 amendes, 4 menaces contre des journalistes et 5 éloignements de la Mosquée d'Al-Aqsa ont été enregistrés. L'agence mentionne également que plusieurs journalistes palestiniennes ont été agressées pendant qu'elles exerçaient leur travail. Environ un million de Palestiniens avaient été arrêtés depuis 1967, parmi lesquels 226 prisonniers ont été tués durant leur détention dans les prisons de l'occupation israélienne, a indiqué samedi un organisme palestinien spécialisé dans les affaires des prisonniers. La Commission pour les affaires des détenus et des ex-prisonniers de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a déclaré dans un communiqué que «le bilan des arrestations parmi les Palestiniens, depuis le 5 juin 1967, a atteint environ un million». La Commission a fait savoir que parmi les arrestations, on compte en-



viron 17.000 jeunes filles, des femmes et des mères, et plus de 50.000 détentions d'enfants. Et d'ajouter que tous les Palestiniens qui ont été détenus ont été soumis à au moins «une forme de torture physique ou psychologique, des sévices moraux et des traitements cruels». Selon la Commission, plus de 54.000 ordres de détention administrative ont été émis à l'encontre de détenus palestiniens, «entre nouvelles décisions et renouvellements de détentions administratives». La détention administrative est un emprisonne-

ment sur ordre militaire israélien sans chef d'inculpation, pour une période pouvant aller jusqu'à 6 mois, avec la possibilité de prolongation. La Commission a indiqué que «depuis le 5 juin 1967, environ 226 prisonniers ont été tués dans les prisons de l'occupation, 73 d'entre eux sont morts à la suite de tortures, 71 à cause de négligence médicale, 75 à la suite de meurtres prémédités après leurs arrestations, et 7 ont été abattu alors qu'il était en prison». Elle a aussi relevé la mort de centaines de personnes, peu de temps

après leurs libérations, «affectées par des maladies contractées dans les prisons, à la suite de tortures, de négligences médicales et de mauvais traitements». L'entité sioniste détient actuellement environ 4.650 Palestiniens, dont 39 femmes, et environ 180 mineurs, selon le Club des prisonniers palestiniens. Quant au nombre de détenus administratifs, il a atteint environ 500 personnes, selon les institutions concernées par les affaires des prisonniers.

R.I

Maroc

L'AMDH appelle à une intervention urgente pour sauver la vie du journaliste Souleiman Raissouni

L'association marocaine des droits humains (AMDH) a appelé, à une intervention urgente pour sauver la vie du journaliste marocain, Souleiman Raissouni, en grève de la faim depuis plus de deux mois, plaidant pour sa poursuite en état de liberté et son droit à un procès équitable.

Dans une lettre adressée lundi au chef du gouvernement marocain, Saad-Ed-dine El Othmani, l'association a exprimé sa «grande préoccupation» et sa «profonde inquiétude» face à la situation dangereuse dans laquelle se trouve le détenu d'opinion, Souleiman Raissouni qui est en grève de la faim illimitée depuis plus de 60 jours pour protester contre sa détention arbitraire depuis plus d'un an. Mardi dernier, la Cour d'appel de Casablanca avait de nouveau rejeté la demande de la défense de Raissouni de lui accorder une mise en liberté provisoire alors que le

procès de cet ancien journaliste du quotidien «Akhbar Al Yaoum» a été reporté au 10 juin prochain. L'association marocaine des droits humains a déploré le fait que l'arrestation de Raissouni était fondée sur de simples «soupçons en l'absence de tout acte en flagrant délit et de toute preuve matérielle tangible ou de forte présomption ainsi que sur le non-respect du principe de présomption d'innocence et de l'égalité devant la justice». Dans sa missive adressée également au ministre d'Etat chargé des droits de l'Homme et à la présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), l'AMDH a mis en garde contre la situation de Raissouni et ses "répercussions" désastreuses sur sa santé et son intégrité physique.

Elle a appelé les autorités marocaines à intervenir d'urgence «afin de sauver la vie» de Souleiman Raissouni, assu-

rant son droit légitime et inaliénable à la pleine jouissance de son droit à travers un procès équitable dans lequel toutes les parties sont égales. L'AMDH a, également, appelé à mettre un terme aux abus auxquels il est confronté, notamment en ce qui concerne «le refus de le poursuivre en état de liberté, malgré les demandes de libérations répétées formulées par sa défense». L'association marocaine a, en outre, appelé à une intervention urgente «conformément aux exigences juridiques portant sur l'obligation de porter secours à une personne en danger pour éviter les conséquences de la grève de la faim menée par Raissouni (...)». A cet effet, l'AMDH a souligné la nécessité "d'engager un dialogue avec le journaliste pour se pencher sur ses demandes justes et légitimes conformément aux obligations nationales et internationales du Maroc dans le do-

main du respect du droit de l'Homme et la garantie du droit à la justice. Le 8 avril dernier, le journaliste marocain, Souleiman Raissouni, avait entamé une grève de la faim ouverte pour protester contre sa détention arbitraire depuis le 22 mai 2020.

Poursuivi pour «attentat à la pudeur avec violence» et «séquestration», le procès du journaliste marocain a été reporté plusieurs fois. Ses avocats ont toujours clamé son innocence et ses soutiens dénoncent un «procès politique», lié à ses articles souvent très critiques à l'égard des services de sécurité et du régime.

Les différentes demandes de liberté provisoires formulées par ses avocats ont été rejetées par la justice marocaine qui a décidé de le maintenir en détention malgré l'absence de preuves et les garanties qu'il présente.

R.I

contribution

Economie

Face aux turbulences géostratégiques et aux tensions budgétaires, les défis de l'Algérie 2021/2025



Abderrahmane Mebtoul Professeur des universités, expert international

La mise en œuvre de profondes réformes conditionnée par un changement de cap par la rénovation des institutions, la moralisation de la société et la lutte contre la corruption, est une condition indispensable pour un développement durable, étant conscient, loin de toute démagogie, qu'il existe encore un long chemin pour l'instauration d'un Etat de Droit et la démocratie. Mais l'expérience historique montre que l'instauration de la démocratie ne se fait pas d'une baguette magique, les pays occidentaux ayant mis des siècles et ne pouvant plaquer sur un corps social des schémas d'autres pays devant tenir compte des anthropologies culturelles. Il faut le reconnaître, à travers les chiffres officiels du gouvernement algérien, la situation socioéconomique est inquiétante, ce qui renvoie à la sécurité nationale impliquant un sursaut national, car l'avenir de l'Algérie étant entre les mains des seuls Algériens.

1.-Quelle est la situation socio-économique entre 2020/2021 ? Le taux de croissance du produit intérieur brut qui détermine le taux d'emplois, est en nette diminution, estimé en 2020 à 160 milliards de dollars et selon le FMI de 153 milliards de dollars pour 2021. Cela s'explique par la léthargie de l'appareil de production impacté tant par sa structure passée (le secteur industriel moins de 6% du PIB en 2020) que par l'épidémie du coronavirus, (selon le patronat une perte d'emplois d'environ 500 000 uniquement dans le BTPH) et le tissu économique fonctionnant à peine à 50% de ses capacités, plus de 95% du tissu économique en 2021 étant constitué d'unités personnelles, de petites Sarl, peu initiées aux nouvelles technologies et aux commerce international, dépendantes pour plus de 85% des matières premières de l'extérieur. Quant à la production de pétrole, elle est en décroissance pétrole étant selon le rapport de l'OPEP passée de 1,2 million de barils/j entre 2008/2010 à environ 850 000 barils/j en mai 2021. Les exportations de gaz (GNL et GN à travers les canalisations Transmed via Italie et Medgaz via Espagne) sont passées d'environ 65 millions de mètres cubes gazeux à 41/42 milliards de mètres cubes gazeux en

Mesdames et messieurs les ambassadeurs, les responsables politiques et économiques des ambassades et des institutions internationales présents à cette conférence, je remercie l'Union européenne pour cette aimable invitation, qui est le prolongement de la conférence donnée le 19 mars 2019 (14-16h) à l'Ecole supérieure de guerre MDN et le même jour au siège de l'ambassade (19-20h30) devant les attachés économiques de l'OCDE, ayant été initiée par l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique, sur le thème de l'impact de la baisse des hydrocarbures sur les équilibres macro-économiques et macro-sociaux de l'Algérie, où nos prévisions se sont malheureusement avérées justes. Mesdames et Messieurs, dans une conjoncture de crise mondiale qui touche tous les pays de la planète due à l'épidémie du coronavirus, avec une dette publique mondiale et un taux de chômage sans précédent, depuis la crise de 1929, l'Algérie est l'acteur stratégique de la stabilité de la région méditerranéenne et africaine, un pays à fortes potentialités, qui aura en principe un nouveau gouvernement, après les élections législatives du 12 juin, au plus tard courant juillet 2021 et nombreux sont les défis qui l'attendent.

2020 et où le cours sur le marché libre est passé pour la même période de 10/12 dollars le MBTU à 2,5-3,0 dollars le MBTU. Aussi, les recettes totales en devises (pas le profit net devant retirer les coûts) d'exportation seront un petit plus élevé que prévu dans la loi de Finances complémentaire 2021, à environ 26/27 milliards de dollars. Après la dernière réunion de l'Opep+ début juin 2021, le quota de l'Algérie augmentera légèrement en juillet de 14 000 barils/jours, relative à une augmentation de 441 000 barils/jour de leur production le mois juillet 2021. Cela donnera une recette additionnelle pour les six mois du second semestre 2021 au cours de 65 dollars le baril, moyenne annuelle 166 000 dollars, un montant très modeste. Et comme la majorité des exportations relèvent de Sonatrach, ce montant est fonction du cours du pétrole s'il se maintient entre 60/65 dollars et du gaz (33% des recettes de Sonatrach).

2.- Pour l'Algérie, la population active dépasse 12,5 millions sur une population totale résidente, 44,7 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2021. La sphère informelle représentant selon le FMI 33% de la superficie économique mais plus de 50% hors hydrocarbures, contrôlant une masse monétaire hors banques, selon les informations données par le président de la république, entre 6 000 et 10 000 milliards de dinars 30-45% du PIB, différence montrant l'effritement du système d'information, soit au cours de 130 dinars un dollar entre 46,15 et 76,90 milliards de dollars. Selon le FMI, le taux de chômage incluant la sphère informelle et les emplois rente, devrait atteindre 14,5% en 2021, et 14,9% en 2022, contre 14,2% en 2020, ce taux dépassant les 20/30% pour les catégories 20/30 ans et paradoxalement les diplômés. L'inflation qui sera de longue durée fonction, des réformes structurelles entre 2000/2020, selon les données de l'ONS dépasse, cumulée, 90% et sera supérieure en cumulant l'année 2021 de 100% accroîtra la détérioration du pouvoir d'achat et les revendications sociales. Quant aux caisses de re-

traite, selon le ministère du Travail, en date du 8 avril 2021, le déficit financier de la CNR pourrait atteindre 690 milliards de dinars en 2021, le nombre de retraités dépassant les 3,3 millions, le CNR enregistrant un taux de cotisation de sécurité sociale, estimé à 2,2 travailleurs pour chaque retraité alors que pour un équilibre, le taux de cotisation devrait atteindre cinq travailleurs pour un retraité. La paix sociale transitoire tant qu'il y a la rente est assurée par les importants montants des transferts sociaux, subventions généralisées et non ciblées source de gaspillage représentant 23,7% du budget général de l'Etat et 9,4% du PIB pour l'exercice 2021 sont intenable dans le temps. Il s'agit impérativement dans ce contexte de lutter contre les surfacturations trouvent leur essence dans la mauvaise gouvernance interne et dans la distorsion du taux de change entre le cours officiel et celui du marché parallèle, avec la complicité de l'étranger, je vous facture 100 euros et je vous déclare 120 euros, sur le poids/qualité (même prix d'un produit venant de Chine ou de l'Europe). Les subventions de produits importés à travers le trafic des frontières permettent des transferts de devises. Il y a également pour les projets internes des surfacturations en dinars, du fait que la majorité des départements et des responsables locaux ont failli dans le suivi assistant à des réévaluations progressives. Si transferts illicites, cela peut provenir des surfacturations, la mauvaise gestion et l'allocation des ressources non optimale. Nous avons assisté à une baisse vertigineuse des réserves de change étant passées de 194 milliards de dollars au 1^{er} janvier 1994 à 42 milliards de dollars fin 2020, un répit au risque d'aller au FMI, une importation en biens et services (souvent oublié ayant varié entre 10/12 milliards de dollars par an entre 2010/2019) ayant dépassé plus de 935 milliards de dollars pour une entrée en devises de plus de 1000 milliards de dollars (98% relevant de Sonatrach) entre 2000/2019 ne correspondant pas aux taux de développement (moyenne du taux de

croissance 2/3% alors qu'il devait dépasser 8/9%. Si l'on applique un taux de surfacturation de 15%, les sorties illicites de capitaux entre 2000/2019 aurait été d'environ 140 milliards de dollars sans compter la partie dinars au niveau interne.

3.-Ici s'impose la réhabilitation du contrôle démocratique à travers des partis représentatifs et la société civile, l'objectif stratégique la refondation de l'Etat à travers des intermédiaires politiques, sociales et économiques crédibles collant à la réalité sociologique afin d'éviter en cas de malaise social un affrontement direct services de sécurité-citoyens. Mais également des organes techniques de contrôle devant éviter les télescopages et devant réhabiliter la Cour des comptes, institution stratégique inscrite dans la Constitution, chargée du contrôle a posteriori des finances de l'Etat, des collectivités territoriales, des services publics, ainsi que des capitaux marchands de l'Etat, ayant eu l'occasion de visiter les structures de la cour des comptes au niveau international et de diriger en Algérie par le passé (pendant la présidence du feu docteur Amir exsecrétaire général de la présidence de la république), trois importants audits sur l'efficacité des programmes de construction de logements et d'infrastructures de l'époque, sur les surestaries au niveau des ports et les programmes de développement des wilayas, en relations avec le ministère de l'Intérieur, et celui de l'Habitat assisté de tous les walis de l'époque, je ne saurais donc trop insister sur son importance où j'avais préconisé un tableau de la valeur au niveau de la douane relié aux réseaux nationaux et internationaux pour éviter les surfacturations, tableau qui n'a jamais vu le jour car s'attaquant à de puissants intérêts rentiers. Mais pour avoir un contrôle efficace, lui-même lié aux contre-poids politiques en fait à la démocratisation de la société, il faut uniformiser l'action des institutions de contrôle. Par ailleurs, si l'on veut lutter contre les surfacturations, les transferts illégaux de capitaux, rendre le contrôle plus efficace, il y a urgence de revoir le système d'information qui s'est totalement écroulé, posant la problématique d'ailleurs de la transparence des comptes, y compris dans une grande société comme Sonatrach. Ayant eu à diriger un audit financier avec une importante équipe avec l'ensemble des cadres de Sonatrach et d'experts, sur cette société, il nous a été impossible de cerner avec exactitude la structure des coûts de Hassi R'mel et Hassi Messaoud tant du baril du pétrole que le MBTU du gaz arrivé aux ports, la consolidation et les comptes de transfert de Sonatrach faussant la visibilité.

**A. M.
(A suivre)**

Les braconniers sévissent à El Kala et Annaba Le trafic de corail prend de l'ampleur dans la région frontalière à l'Est

Les services de la Sûreté de wilaya d'El Tarf ont saisi, en ce mois de juin 2021, plus de 1,5 kg de corail royal et plusieurs équipements utilisés pour son extraction au niveau de la commune d'El Kala, a-t-on appris des services de sécurité. Les services de police ont ouvert une enquête qui a conduit à l'arrestation de deux individus.



Selon toute vraisemblance, le trafic de corail a débuté toujours à partir des plages frontalières de l'Est algérien. Les services de la Sûreté de wilaya d'El Tarf ont saisi en ce mois de juin 2021 plus de 1,5 kg de corail royal et plusieurs équipements utilisés pour son extraction au niveau de la commune d'El Kala, a-t-on appris des services de sécurité. Agissant sur la base d'une information faisant état de l'extraction illégale de corail au niveau du littoral Est du pays précisément dans la commune d'El Kala, les services de police ont ouvert une enquête qui a conduit à l'arrestation de deux (2) individus en possession de pas moins de 1,5 kg de corail royal. Selon le chargé communication, le commissaire principal, Mohamed Karim Labidi. Les deux braconniers sont âgés de 30 ans et originaires de cette localité côtière, ils ont été arrêtés en possession de cette quantité après avoir effectué cette pêche illicite informelle. Leur équipement était composé de deux bouteilles d'oxygène, un GPS, deux montres, un détecteur de lumière, une tenue de plongée et divers autres destinés à la plongée sous-marine, ainsi que le véhicule touristique exploité dans le cadre de leurs déplacements et du transport du corail. Présentés devant le magistrat instructeur près le tribunal correctionnel d'El Kala pour exploitation illégale de corail. Outre cas En agissant sur la base de renseignement fiable, les éléments de la Brigade de Recherches et d'investigations (BRI) relevant de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'Annaba ont tendu une embuscade pour intercepter au mois d'octobre 2020 un véhicule transportant 12 kilogrammes et 900 g de corail en provenance de la wilaya d'Annaba près de Sidi Salem. La voiture de marque Renault campus servait effectivement au transport d'une grande quantité de corail rouge. Les policiers ont trouvé également 334 comprimés de substances psychotropes de marque Prégabiline (Lyrica) et 460 unités de comprimés Extasie de deux couleurs différentes. Vert bouteille et rose. Il faut préciser que le comprimé coûte 3.000 DA. D'autre part 15 morceaux coutant sur le marché 15.000 DA et une feuille de près de 100 grammes qui coûte 15 millions de centimes étaient en possession des trois trafiquants dont deux ont été appréhendés. Une somme d'argent estimée à 210.100,00 DA a été également saisie au cours de l'opération ainsi que 3 téléphones portables. Le corail récupéré sur les braconniers était arraché par une sorte de herse qui sert à racler les fonds marins. Ce sont des brins de corail ainsi que de petits arbustes, a appris La Nouvelle République, hier, des responsables de l'opération. Notons toutefois qu'un immense lot de matériels de plongée sous-marine a été récupéré par les ser-

vices de sécurité de la wilaya dans la première semaine de décembre 2019. Des cabas renfermant des tenues de plongée pour des trafiquants de corail ont été repêchés dans l'oued de Seybouse par des plongeurs de la protection civile. Soit 34 bouteilles à air comprimé, 23 sacs étanches contenant des tenues de plongées, des piolets pour détacher le corail pillé des falaises, 2 compresseurs pour remplir les bouteilles, des boussoles, des ceintures de plomb et 2 kilos de corail brut ont été retrouvés aussi. Trois membres d'une bande spécialisée dans le trafic illégal du corail brut ont été traduits en justice et mis derrière les barreaux dans la mi-juillet 2017 par le juge du tribunal de Collo. Les accusés, âgés entre 23 et 41, ans ont été condamnés à 18 mois de prison ferme pour détention, transport et trafic de corail. Les malfrats qui étaient versés dans ce trafic qui rapporte de grosses sommes d'argent ont été arrêtés près du littoral de Ben Zouit dans l'ouest de Skikda en possession de près de 15 kg de corail rouge, a-t-on appris de source sécuritaire. La police a saisi une embarcation à moteur, des équipements de plongée sous marine et un véhicule où étaient cachées 150 autres petites pièces de corail prêtes à la vente.

Décidément Les trafiquants de corail ne baissent jamais les bras devant les services de sécurité et c'est ce qui ressort des dernières déclarations faites récemment par le chef de la BRI de Annaba. Les policiers ont démantelé dans la première semaine d'octobre 2016 un important réseau spécialisé dans le trafic de corail actif de l'Est du pays. Une cache qui contenait 6 kg de corail brute a été retrouvée au niveau de l'oued Seybouse ainsi que 3 embarcations avec des moteurs marins et 30 bouteilles à air. Six membres des trafiquants ont été arrêtés par la police, tous originaires de Annaba et El Taref. Selon les dernières informations recueillies auprès des services de sécurité de la wilaya, la brigade de Gendarmerie d'El Hadjar relevant du groupement territorial d'Annaba a effectué deux opérations distinctes en novembre 2015 sur la rive de Seybouse à Bouchir où les gendarmes munis d'un mandat de perquisition ont pu découvrir une quantité de 88,631 kilos de corail emballée dans des cartons et prêtes à être acheminée vers la Tunisie dans deux domiciles des trafiquants qui activent dans la discrétion la plus totale, informe-t-on. A en croire des sources plausibles, les éléments de la gendarmerie de la wilaya d'El

Taref avaient réussi majestueusement grâce à des renseignements fiables à neutraliser une piste d'un vaste réseau de trafiquants de corail qui opèrent dans les localités de Ben M'hidi, Oued Bettah, El Marsa, Oued Battah, cap Rosa et Kala, relevant de la zone frontalière algéro-tunisienne. L'opération qui avait été menée en 24 heures du mois février 2013, quand la brigade d'El Kala avait tendu une sourcière sur la RN-88 de la localité Meleha à deux trafiquants qui étaient à bord d'une Renault Clio en possession de 40 kg de corail. Le mois d'août 2012, une opération qui avait été menée d'une main de maître par le commandement de l'Etat-major avait duré trois jours d'investigations ayant conduit à une importante saisie de 100 kilos de corail rouge, 30 combinaisons de plongée sous-marine, 10 embarcations bien équipées pour ce fructueux trafic discret ainsi que des bouteilles d'oxygènes. La valeur estimée de cette grosse prise avait été évaluée à 10 milliards de centimes, nous a-t-on informé auprès de ces services.

Le corail est une classe d'invertébrés marins ayant pour caractéristique commune un squelette externe calcaire ou corné et protecteur appelé corail. Les vrais coraux sécrètent du carbonate de calcium et les récifs coralliens sont surexploités par les pêcheurs. Dans ce volet il faut savoir qu'on pêche les coraux dans le but de les vendre pour en faire des bijoux de valeur. En outre, on se sert des coraux extraits des récifs afin de construire des maisons, des routes et aussi des chaux. Par ailleurs, il convient d'indiquer que ce produit noble contient un écran solaire naturel, soit un acide aminé rare. Or, ce dernier existe particulièrement dans les profondeurs du littoral de la zone très riche de la wilaya d'El Taref « El Kala ». A cet effet, l'on indique que les matières nobles à savoir le corail et la bruyère sont exploitées et transformés en multiples produits artisanaux. Cette matière précieuse est notamment localisée tout le long du littoral calois et sa qualité a largement dépassé nos frontières. La raison pour laquelle la ville d'El Kala est appelée la capitale du corail. La matière est localement par la société méditerranéenne de pêche et de transformation du corail en parures, colliers, bracelets, boucles d'oreilles, bagues, cornes. Cette société exporte ses produits en Italie et aux pays de Golfe. La 2^e matière précieuse qui est la Bruyère, nommée localement Bouhaddad est exploitée par la SARL Essbassa, une société privée qui était une ex-unité étatique

connue mondialement par une variété de 164 modèles exportés en Italie, États-Unis, Espagne et la France. La seconde coopérative «Arts et traditions» est spécialisée dans la sculpture sur la bruyère. A titre illustratif, nous citerons le socle, le poudrier, le plumier. Selon toute vraisemblance, la mer d'El Kala renferme d'importants gisements coralliens. D'après les indications de la direction de la pêche de la wilaya d'El Taref, l'extraction remonte au début de l'année 1970 jusqu'au mois d'octobre 2000 où elle avait été officiellement interdite par le gouvernement algérien. En tout état de cause, le corail au large d'El Kala avait subi une exploitation réellement forcenée de plusieurs amateurs aveuglés par le gain rapide et facile en étroite collaboration avec des pêcheurs étrangers, à savoir Tunisiens et Italiens exerçant d'ores et déjà clandestinement sur les côtes algériennes. Devant cet état de fait, la garde côtière avait été renforcée ces dernières années pour protéger cette grande richesse naturelles de ces redoutables exploitants décidés à aller jusqu'au bout de leur trafic. De ce fait, de nombreuses arrestations avaient eu lieu durant ces derniers mois dans ce vaste littoral et grâce à la vigilance des brigades de la Gendarmerie nationale de la wilaya d'El Taref, de Ben M'hidi et de Berrihane. Selon certains armateurs questionnés à ce sujet, l'on apprend que le trafic du corail n'a jamais cessé dans le milieu des trafiquants qui activent toujours avec une totale discrétion et dans l'ombre. Il va sans dire que les barons du corail qui avaient pu faire des fortunes en détruisant le patrimoine national utilisent encore des réseaux mafieux dotés de moyens sophistiqués pour l'extraction, le transit ainsi que l'écoulement de la matière précieuse. Il faut savoir que le kilo de corail brut vaut plus de 100 millions de centimes d'après la qualité, souligne-t-on. Une minutieuse et profonde enquête avait été menée dernièrement par les éléments de la police judiciaire de la ville d'El Kala grâce à des renseignements fiables récoltés sur ce trafic qui prend des proportions alarmantes et dans laquelle les investigations des enquêteurs avaient avec un mandat de perquisition délivré par la justice conduit à une importante saisie de 42 kg de corail dissimulée dans la cité de Jilassa à El Kala, nous informons de sources policières. Selon nos informations, le présumé auteur est un des trafiquants qui était versé dans ce créneau très rentable, la marchandise récupérée est indiquée-on estimée à une valeur de 500 millions de centimes. Connu depuis la préhistoire, le corail était déjà utilisé par les égyptiens, les grecs et les Romains pour l'utiliser dans des objets et des bijoux. Au Moyen Age, ce précieux produit était aussi un objet considéré comme une croyance pour les Tibétains et les indiens d'Amérique, pour qui c'était une pierre sacrée qui symbolisait l'énergie de la force vitale celle qui protège du mauvais oeil. Or, les coraux sont parfois solitaires mais trop souvent, ils forment des colonies. Ainsi, les récifs coralliens naissent de l'accumulation des madrépores et certains sont vieux de 5 000 ans. Ils se développent généralement dans les zones peu profondes des mers chaudes. Le corail meurt en dessous de 29° et en dessous de 18°.

Boumerdès

La dignité humaine bafouée

En raison du blocage administratif qui perdure et le calvaire qui persiste, il est légitime de se poser la question suivante : A quoi sert exactement un wali en Algérie, s'il n'arrive pas à mettre fin à l'enfer bureaucratique qui règne dans sa propre wilaya ?



Tous les Algériens connaissent ce qu'est un wali, mais très peu d'entre nous connaissent réellement leurs missions, leur rôle, leurs prérogatives et de quels pouvoirs ils sont investis.

Le wali est un haut fonctionnaire de l'Etat algérien qui dirige toute une wilaya, c'est à lui qu'incombe le droit de mettre fin au bras de fer qui oppose les propriétaires de parcelles de terrain dans la localité de Bordj-Menaïel, plus spécialement dans la zone d'activité et qui s'adonnent à des activités commerciales telles que la mécanique, la tôlerie, le lavage d'automobiles, la vente de pièces détachées agricoles, vente de matériaux de constructions, vente de produits agricoles, vente de céramique, et autres marchandises qui font l'objet de poursuites judiciaires. Un peu de dignité humaine envers les citoyens de la zone d'activité qui sont ruinés à cause d'une entreprise de gestion qui n'a rien géré jusqu'à présent, si ce n'est demander de l'argent, Dans

la langue algérienne, «tu me donnes, je te paye ! ». On appelle cela dans le jargon dialectal bien de chez nous «*el-moukabel*», cependant il n'y a rien de tout cela, si ce n'est la présence des huissiers de justice qui ne reculent devant rien pour satisfaire leurs commanditaires.

Le wali Yahia Yahiaten est un commis de l'Etat, un haut fonctionnaire de l'Etat algérien qui dirige toute une wilaya, le wali concentre entre ses mains tous les pouvoirs, et il ne rend compte qu'au président de la République et accessoirement au ministère de l'Intérieur. Alors comment se fait-il qu'un simple directeur d'une entreprise de gestion fait fi des directives du wali de Boumerdès et ne veut en aucun cas régulariser la situation cadastral de la famille D.A. ? Grave et même trop grave cette situation de pourrissement, le wali n'est il pas chargé d'animer et coordonner les activités des services avec l'aide de son secrétaire général, ils doivent veiller au bon fonctionnement

de l'ensemble des services. Le wali jouit des pouvoirs présidentiels, il est l'acteur majeur de l'organisation de la wilaya et jouit d'amples pouvoirs, non seulement en tant que représentant de l'Etat mais aussi en tant que représentant de la wilaya et en tant qu'exécutif des délibérations de l'APW dont les membres sont élus suite à des élections locales.

De quel pouvoir et de quelle autorité est investi un directeur d'une unité d'entreprise de gestion lorsqu'il ne répond pas aux directives du wali ? Un wali est un haut fonctionnaire de l'Etat algérien qui dirige toute une wilaya, et en Algérie, la wilaya est une collectivité territoriale décentralisée qui a un nom, un chef-lieu, elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle est également une circonscription administrative décentralisée de l'Etat. Alors comment se fait qu'un dossier en bon et du forme déposé au niveau du service technique de l'APC de Bordj-Menaïel

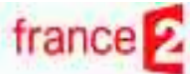
pour une éventuelle régularisation selon la loi 15-08 en date de l'année 2012 n'a pas été traité dans les moments opportuns par la commission de daïra ?

Un dossier relégué aux oubliettes, il y a anguille sous roche. Aussi, de quel autorité est investi un chef de daïra pour demander l'avis du directeur de l'industrie pour un simple avis sur l'obtention d'un agrément pour une association au niveau de la zone d'activité de Bordj-Menaïel ? Une association dont les membres du bureau ont fait l'objet d'une enquête policière. Les services de police ont transmis le dossier au chef de daïra, malheureusement ce dernier n'a trouvé mieux que de transmettre les rapports d'enquêtes au directeur de l'industrie. Que vient faire le directeur de l'industrie dans cette situation ? Un vrai blocage bureaucratique. Rien n'a changé dans cette nouvelle Algérie.

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 L'île aux secrets
15.35 Mystère à Salem Falls
17.00 Météo
17.10 Quatre mariages pour une lune de miel
18.15 Les plus belles vacances
19.00 Journal
19.20 Demain nous appartient
20.40 Rendez-vous sport en Bleu
21.05 Duos mystères
20.55 Duos mystères
23.05 Section de recherches



12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.45 La p'tite librairie
15.05 Je t'aime, etc.
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
18.40 Vélo club
19.20 N'oubliez pas les paroles
20.00 Journal
20.39 Basique, l'essentiel de la musique
20.45 Les Etoiles du sport
21.05 Vestiaires



10.50 Desperate Housewives
10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
13.30 En famille
14.00 Notre histoire d'amour
16.00 Incroyables transformations
17.25 Mieux chez soi
18.45 Le journal
20.50 Belgique/Russie
22.50 100% Euro : l'après-match
23.05 100% Euro : le mag
23.35 Hawaii 5-0



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo
12.50 Rex

13.55 Rex
14.25 Rex
15.05 Le Renard
16.45 Personne n'y avait pensé !
17.10 Questions pour un champion
19.20 Plus belle la vie
20.27 Cuisine ouverte
21.05 Meurtres à Tahiti
22.40 Meurtres à Grasse
23.45 Météo



20.30 Journal
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage
22.54 Le journal
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
21.05 Lara Croft : Tomb Raider
23.20 Encore heureux



16.50 Late Night
19.15 L'info du vrai
20.13 L'info du vrai, le mag
20.48 La boîte à questions
20.52 Groland le zapoï
21.01 La Gaule d'Antoine
21.07 A couteaux tirés
21.59 The Head
22.52 American Horror Story
23.34 American Horror Story



18.35 Camping
20.33 Hollywood Live
20.50 Postman
23.42 Colossal



19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.10 La maison du bonheur
21.15 13 novembre
23.20 13 novembre



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
19.43 TPMP : première partie
20.42 Touche pas à mon poste !
21.57 Balance ton post ! L'after
22.57 Balance ton post ! L'after
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Une saison au zoo
20.40 Une saison au zoo
21.40 La p'tite librairie
21.05 Les hors-la-loi de la nature
22.35 Les hors-la-loi de la nature



15.42 Trois jours et une vie
17.39 Prémsumé coupable
19.18 Paradise Beach
20.50 **Batman: Le commencement**
23.04 Hellboy



13.05 Entrée libre
13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars

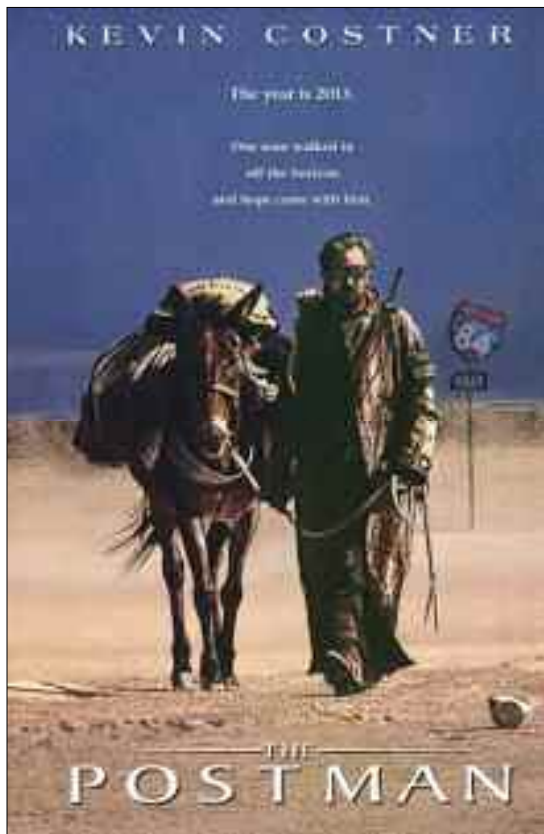


17.45 Eurosport News
20.00 Ethias Cross 2020/2021
20.55 Eurosport News
21.00 Mos - Puebla de Sana bria (230,8 km)
22.30 Les rois de la pédale
23.00 Eurosport News
23.05 Ethias Cross 2020/2021



19.45 Arte Journal
20.55 Géométrie de la mort
21.45 Géométrie de la mort
22.35 Monstre sacré
23.25 Khibula

Sélection



Ciné Premier - 20.50 Postman

Film d'aventures de Kevin Costner

→ Dans un futur postapocalyptique où règne l'anarchie. Un comédien endosse l'identité d'un postier, afin de reconstituer autour de lui un tissu social qui redonnera foi à la population dans sa lutte contre un tyran.

Ciné Frisson - 20.50 Batman: Le commencement

Film d'action de Christopher Nolan

→ Les débuts douloureux dans la vie d'un super héros qui, après une enfance marquée par la peur et le deuil, quelques années d'égarement et un apprentissage à la dure, retrouve la ville de son enfance rongée par le crime et la corruption.



Ciné Frisson - 23.04 Hellboy

Film fantastique de Neil Marshall

→ Sur une île au large de l'Ecosse, quelque chose a été invoqué des profondeurs de l'Enfer. Il s'agissait de Hellboy. Recueillie par le professeur Trevor Bruttenholm, une créature à la peau rouge et aux cornes coupées fait désormais partie de B.P.R.D qui veille sur l'humanité.



Prix du président de la République Ali-Maâchi

Les lauréats des différentes catégories récompensés

Les distinctions de la catégorie du roman, ont été remises aux lauréats par le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab.

Ainsi, le premier prix est revenu à Meriem Yousfi, jeune auteure de «Abi El Djabel», et qui avait déjà été primée lors du Festival international de la littérature et du livre de jeunesse (Feliv) en 2015.

Le jury présidé par le romancier, poète et journaliste Smail Yabrir a attribué le deuxième prix de cette catégorie à Selmane Bouazza, auteur de «Nidaat Djoudrane Edhat», et qui a également publié deux recueils de nouvelles en 2018 et écrit pour le théâtre.

«Matlouaâ» de Abd El Basset Bani et «Chambre 36» du journaliste et auteur Fateh Boumahdi ont respectivement reçu les troisième et quatrième prix du roman. Dans la catégorie poésie, les distinctions ont été remises aux lauréats par le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels Hoyem Benfriha. Le premier prix de cette catégorie a été attribué à Brahim Moussa et le second à Soumia Douifi. Le jury qui compte parmi ses membres, la poétesse et dramaturge Kenza Mebarki, a décidé de remettre le troisième prix ex-aequo à Yacine Adda Ben Youcef et Abdelghani Belkhiri.

Les lauréats des catégories du quatrième art auréolés

Les lauréats dans les catégories du quatrième art ont également été récompensés au cours de la même cérémonie.

Les distinctions de la catégorie «meilleure interprétation théâtrale», ont été remises aux lauréats par le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri. Ainsi, le premier prix de cette catégorie a été attribué à Mustapha Miratia pour son rôle dans la pièce «Arlequin, valet des deux maîtres» pour lequel il avait déjà été primé lors du dernier Festival national du théâtre professionnel.

Ce comédien au riche parcours dans le théâtre mais aussi dans la musique compte à son actif deux autres prix dans des festivals nationaux de théâtre.

Hamza Boukir, diplômé de l'Institut supérieur des métiers des arts de la scène



Les lauréats du Prix du président de la République pour les jeunes créateurs Ali-Maâchi dans les catégories littéraires ont été dévoilés mardi à la faveur d'une cérémonie animée à l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaih.

(Ismas), a décroché le deuxième prix de cette catégorie pour son rôle dans la pièce «Cfawa», alors que Leila Benattia et Rahmouni Ouzien se partagent la troisième place de cette catégorie.

Dans la catégorie du meilleur texte dramaturgique, les distinctions ont été remises aux lauréats par le ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail familial, Mohamed Ali Boughazi.

Le premier prix est revenu à Ilyas Fareh, enseignant en arts plastiques, pour le texte «Aâlam Djamil».

Le jury composé, entre autres de la jeune comédienne Wahiba Baâli, de l'ancien directeur du théâtre régional d'Oran Said Bouabdallah et du chorégraphe et comédien Aïssa Chouat, a attribué le deuxième prix à Mohamed Dernouh pour «Godot est arrivé» et le troisième à Zakaria Hadba pour le texte «Le loup».

Les lauréats dans les catégories musique, cinéma et audiovisuel ont été dévoilés primés, lors de la cérémonie célébrant l'événement. Les distinctions de la catégorie «musique», ont été remises aux lauréats par le ministre du Travail, de

l'Emploi et de la Sécurité sociale, El Hachemi Djaâboub. Ainsi, le premier prix est revenu à Mohamed-Boualem Ghouini pour la pièce, «Cut Monster», alors que le deuxième prix a été décerné par le jury présidé par le romancier, poète et journaliste Smail Yabrir, à Aymen Saadana pour la musique intitulée, «Suite de mon village». Comptant également parmi ses membres, le compositeur et chef d'orchestre, Amine Dehane, le jury a attribué la troisième place de ce prix ex aequo à Belkacem Benkrizi pour son inspiration intitulée, «Vie d'espoir» et Abdelfetah Mokhnèche pour sa pièce «Yes We Can». Les distinctions de la catégorie «Cinéma et audiovisuel» ont été remises aux lauréats par le Secrétaire général du Haut-commissariat à l'amazighité (HCA), Si El Hachemi Assad.

Le producteur et réalisateur de films Aïssa Djouamaâ, et l'auteur, réalisateur de fictions et de documentaires Hocine Saadi ont décerné avec leurs collègues, membres du jury le premier prix de cette catégorie à Mohamed Tahar Boukef pour son film, «Bridge». Le deuxième et le troi-

sième prix sont respectivement revenus à Rachid Belhanafi pour son travail au titre de «Le monde, tel que je le vois», et Youcef Salah Eddine Bentis pour son rendu intitulé «The Final Word».

Enfin, les lauréats du Prix du président de la République «Ali-Maâchi» pour les jeunes créateurs dans les catégories danse chorégraphique et Arts Plastiques ont été distingués lors de cette soirée spéciale.

Les distinctions de la catégorie «danse chorégraphique», ont été remises aux lauréats par la ministre de l'Environnement, Dalila Boudjemaa.

Ainsi, le premier prix est revenu à Khaled Kechar pour son interprétation dans «Hibr âala waraq» (contemporain), alors que la deuxième et troisième place de ce prix ont été décernés, respectivement à Nour El Houda Ghenoumet pour sa prestation dans «Ya loukan» (et si / chanson) et Mohamed Adlane Mezit pour la chorégraphie qu'il a exécutée au titre de «Rissalet insen» (contemporain). Les distinctions de la catégorie, «Arts plastiques», ont été remises par le président du Conseil national économique, social et environnemental (CNESE), Réda Tir. Ainsi, le jury présidé par le romancier, poète et journaliste Smail Yabrir, et qui compte parmi ses membres, les artistes plasticiens, Fethi Hadj Kacem et Said Debladji, a, par ailleurs, décerné, le premier prix de cette catégorie à Ahmed Zerkaoui, pour son rendu, intitulé «El Mahkama».

Le deuxième prix a été attribué à Amina Hadjer Mihoub pour son travail qu'elle a titré «El âyla», alors que la troisième place de ce prix est revenue ex aequo à Abderrahmane Ishak Bensalah pour «Les anges de la terre» et Abdenour Debbabi pour «Le joueur de guitare».

Créé en 2006, le Prix du Président de la République pour les jeunes créateurs «Ali-Maâchi» est ouvert aux écrivains (roman, poésie et texte dramaturgique), aux musiciens et compositeurs, aux comédiens, aux chorégraphes et danseurs, aux plasticiens et aux cinéastes âgés entre 18 et 35 ans.

R. C.

Journée nationale de l'Artiste

L'association «Lumières» rend hommage à plusieurs artistes

L'association artistique de cinéma «Lumières» a rendu hommage, mardi à son siège à Alger, à plusieurs artistes dans le monde du cinéma, la télévision, la chanson et les arts plastiques, à l'occasion de la Journée nationale de l'Artiste, célébrée le 8 juin de chaque année.

Dans une belle synergie, l'association «Lumières», la Fondation socioculturelle, «Dar Amimer» et plusieurs artistes, ont, dans le cadre d'une action de solidarité baptisée, «Solid'Art», sorti sur le marché «un CD de huit chansons», interprétées par des artistes de renom, destiné à la vente pour que les bénéfices servent à l'achat de 50 000 trousseaux scolaires qui seront distribués «aux enfants démunis» lors de la prochaine rentrée.

Le président de l'association artistique de Cinéma «Lumières», Amar Rabia, a, par ailleurs, réitéré, lors d'un point de presse tenu au siège de l'association, la «grande dis-

position de l'association à accueillir et aider les artistes, praticiens du septième art notamment, dans leurs projets artistiques».

Dans une ambiance de grands moments, la dizaine d'instrumentistes de l'Orchestre de musique andalouse et chaâbie de la maison de jeunes «Hassen-El-Hassani» de Bouzaréah, a pris le relais, gratifiant les nombreux artistes présents avec un florilège de chansons du patrimoine, rendues par la chorale et la voix suave de Meriem Djouadi.

Dans son ton habituel de présentateur humoristique et élogieux, l'animateur vedette Djalal Chendali a ensuite appelé les artistes au programme des hommages de l'association «Lumières» à rejoindre la scène pour récupérer leurs trophées honorifiques.

Les artistes, Atika Tobbal, Amar Tribèche, Fawzi Saïchi, Djamel Bouneb, Abdenour Chellouche, Djalal Chendali, Dalil Saci (plasticien), Abdelhamid Titache (réalisateur TV), Farida Krim, Naouel Zaatat et Bahia Ra-

chedi ont ainsi été mis à l'honneur pour leur apport à la Culture algérienne et l'ensemble de leurs carrières artistiques.

Au sommet de ces hommages, celui rendu, dans un moment solennel, à la Palestine et au peuple de Gaza notamment, qui a eu récemment à résister, une fois de plus, à l'agression meurtrière de l'armée d'occupation israélienne.

Le trophée honorifique et de «solidarité au peuple palestinien», remis par le président de l'association «Lumières», «au nom de tous les artistes algériens, à Abou Amer, représentant de l'ambassadeur de la Palestine à Alger, a été appuyé par la diffusion du clip, «Waâd Allah Haq», réalisé par Ali Kheddami, sur une chanson dédiée au combat palestinien pour l'indépendance, composée par Madjid Belamine et écrite par Karim Djaffar.

Itoumaine Ferhat, chargé de communication de l'association «Lumières» et également à

la tête d'un Ciné-Club, a présenté aux visiteurs une rétrospective en photos sur le cinéma algérien depuis les années 1940, comptant plus de 200 photos, portraits et affiches, exposées au niveau du hall du siège de l'association.

Amer Rabia a fait part de sa grande satisfaction de voir plusieurs associations culturelles et collectifs artistiques, venir de différentes régions d'Algérie pour prendre part à la célébration de cette journée de l'artiste, à l'instar de l'association culturelle pour le Cinéma amateur de Cherfa, dans la ville de Bouira.

Dédiée à la célébration de l'Artiste algérien, la date historique du 8 juin coïncide avec la disparition de l'Artiste-Martyr, Ali Maâchi, musicien, auteur compositeur et interprète tombé au champ d'honneur le même jour de l'année 1958, après avoir été lâchement exécuté par l'armée coloniale.

R. C.

vie pratique

santé

Boire de l'eau chaude : avantage, inconvénient, pourquoi ?



L'eau chaude nature, aurait des bienfaits santé. Elle permettrait au corps d'être correctement hydraté sans lui demander une consommation énergétique. A condition de la boire à la bonne température pour éviter tout déséquilibre dans le corps.

Quels avantages à boire de l'eau chaude ?

De façon générale, boire de l'eau est essentiel pour la santé car cela permet d'hydrater le corps et les organes. Notre corps est composé en grande partie d'eau : l'eau permet d'avoir une belle peau, un sang plus fluide. C'est fondamental. Pourquoi boire de l'eau chaude ? Plus la température de l'eau est proche de celle du corps, mieux elle est assimilée par le corps. Boire de l'eau chaude permet ainsi de s'hydrater sans créer de choc thermique dans le corps et sans qu'il ne doive dépenser de l'énergie pour la refroidir ou la réchauffer. L'idéal est ainsi de boire une eau à 37°C, voire jusqu'à 40°C pour profiter des bienfaits santé. Pourquoi nature ? Il vaut mieux privilégier l'eau chaude nature car elle va hydrater tout de suite le corps. Une eau aromatisée demande une digestion.

A quelle température la boire ?

«Pour que l'eau chaude soit bénéfique, il faut la consommer entre 37 et 40 degrés», répond une experte en diététique. Pourquoi ? «La température du corps est approximativement de 37°C. Si l'eau est trop froide ou trop chaude, cela va demander au corps de fournir de l'énergie pour pouvoir chauffer l'eau et l'amener à la température du corps ou pour la refroidir. Une habitude dans un sens ou dans l'autre peut donc créer un déséquilibre dans le corps».

Boire de l'eau chaude avant de dormir : une bonne idée ?

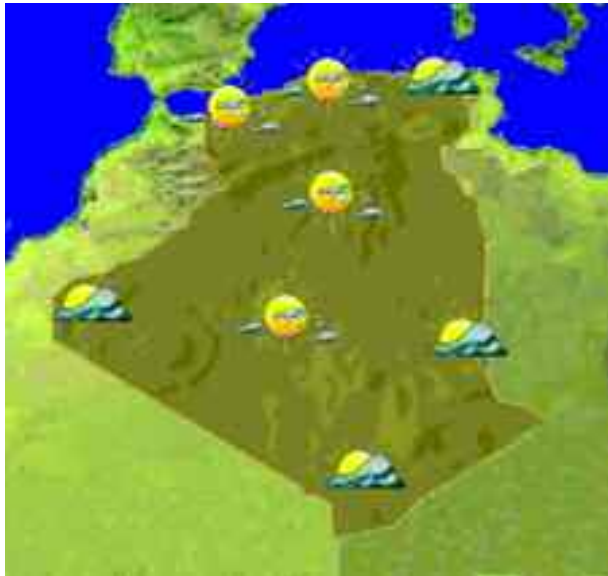
L'eau chaude à la bonne température, c'est-à-dire entre 37°C et 40°C, peut être consommée à n'importe quel moment de la journée, informe la spécialiste en médecine mais elle est principalement indiquée le matin. Le matin, notre énergie se réveille, le corps s'éveille et se réchauffe. L'eau chaude va encourager ce processus.

Est-ce que boire de l'eau chaude fait maigrir ?

Je ne dirai pas que boire de l'eau chaude fait maigrir. Cependant, boire de l'eau froide n'aide pas les personnes à perdre du poids. En effet, boire froid va consommer de l'énergie pour réchauffer l'eau. Cette énergie est associée à la digestion en médecine traditionnelle chinoise et à deux organes : la rate et l'estomac, qui sont la racine de la production de l'énergie, du sang, des liquides du corps. Si on affaiblit progressivement l'énergie de ces deux organes, on affaiblit leurs capacités de transformer les aliments en énergie et autres substrats nécessaires pour le corps. La digestion devient plus difficile, moins efficace, on est fatigué, d'abord après les repas puis tout le temps, et les déchets métaboliques s'accumulent et s'incrustent, sous forme de graisses.

(A suivre)

Météo



Samedi 12 juin : 23°C

→ Dans la journée :

Ciel dégagé
max 27°C, ressentie 18°C
Vent modéré de sud

→ Dans la nuit :

Ciel dégagé
18°C, ressentie 18°C
Vent modéré d'ouest

Alger :
Lever du soleil : 05:28
Coucher du soleil : 20:05

Chocolat : ami ou ennemi minceur ?

→ C'est un de nos aliments préférés, mais quand on craque, on culpabilise... À tort ou à raison ?

Gourmandise sensuelle longtemps cataloguée «plaisir coupable», le chocolat a été réhabilité pour ses atouts santé, notamment sur le moral, le cerveau et même le cœur. Mais s'il réjouit nos papilles, pour la ligne, ce n'est pas aussi évident car tout dépend du type de chocolat... et de la dose !

Des chocolats très différents

On peut considérer que le chocolat est potentiellement dangereux pour la silhouette quand on est plutôt addict au blanc (pas de cacao mais un maximum de beurre de cacao, de sucre et de matières lactées) : une petite bombe énergétique et zéro bienfaits pour la santé mis à part un soupçon de calcium.

Quel chocolat pendant un régime ?

Le risque majeur, c'est la surconsommation : on s'en prive au quotidien, et on avale une tablette entière un jour de stress ou de fatigue, laquelle qui apporte en général un bonus d'environ 550 kcal (pour 100 g), donc la moitié de nos besoins énergétiques de la journée ! Rien de tel pour mettre sa ligne en péril... mais aussi s'en vouloir et faire sombrer le moral. L'astuce - efficace - la plus courante est donc plutôt d'en

manger un peu chaque jour (soit 2-3 carrés) pour se faire plaisir et éviter la frustration, sans culpabiliser et pour un faible apport énergétique. Mieux vaut éviter les chocolats trop fantaisie, ultra-riches, et préférer le chocolat noir, voire bien noir (plus de 70%, jusqu'à plus de 95%), car plus il est riche en cacao, plus il est recommandable pour la santé et la ligne. Mais si, vraiment, on ne l'apprécie pas, on peut opter pour la version «au lait» car sur moins de 20 grammes, la différence calorique, sur quelques carrés, ne sera pas très importante et il serait dommage de le manger sans satisfaction. Dans ce cas, on peut aussi chercher un «lait» assez riche en cacao (autour de 40%). Le bon moment ? Avec le café en fin de repas pour celles qui ont besoin de «finir sur du sucré» (c'est encore mieux s'il remplace le sucre dans l'expresso ☺), ou en fin d'après-midi, pour s'offrir une petite pause gourmande et bonne pour le moral quand la fatigue arrive. On recommande alors de le déguster avec quelques noix, noisettes ou amandes (à part plutôt qu'intégrées dans la tablette, non grillées ni caramélisées ou salées), un fruit frais à croquer et une boisson : cela compose un goûter agréable et sans danger pour la silhouette, qui évitera les fringales de fin de journée, généralement ravageuses...

Recette du jour

MUFFINS À LA BANANE ET PÉPITES DE CHOCOLAT

INGRÉDIENTS

- 10 cl de lait
- 175 g de farine
- 100 g de sucre
- 1 sachet de levure
- 1 sachet de sucre vanillé
- 60 g de beurre
- 1 œuf
- 2 ou 3 bananes bien mûres (selon grosseur)
- 100 g de pépites de chocolat



Préparation

Dans un saladier, versez la farine, le sucre, la levure et le sucre vanillé. Mélanger vivement. Faire

fondre le beurre et ajoutez-le au mélange précédent jusqu'à obtenir un sable grossier. Battez l'œuf et le lait et versez cette préparation sur le mélange sableux. Écrasez les bananes. Mélangez délicatement puis incorporez les bananes et les pépites. Garnissez les moules après les avoir beurrés si il ne sont pas en silicone. Enfouissez 15 à 20 minutes (selon le four) à 200°

Horaires des prières

Samedi 2 dhou el qaida :
12 juin 2021

Dhor12h47
Asser16h39
Maghreb20h09
Icha21h50

Dimanche 3 dhou el qaida 14,42 :
13 juin 2021

Fedjr03h38

numéros utiles

SANTÉ

Samu :

021.67.16.16/67.00.88

CHU Mustapha :

021.23.55.55

CHU Ben Aknoun :

021.91.21.63

CHU Beni Messous :

021.93.11.90

CHU Baïnem :

021.81.61.13

CHU Kouba :

021.58.90.14

Ambulances :

021.60.66.66

Dépannage Gaz :

021.68.44.00

Dépannage Electricité :

021.68.55.00

Service des eaux :

021.58.32.32/58.37.37

SÉCURITÉ

Protection civile :

021.61.00.17

Sûreté de wilaya :

021.63.80.62

Gendarmerie :

021.62.11.99/62.12.99

ADRESSES UTILES

Aéroport Houari-Boumediène

021.54.15.15

Air Algérie

(Réservation)

021.28.11.12

Air France :

021.73.27.20/73.16.10

ENMTV :

021.42.33.11/12

SNTF :

021.76.83.65/73.83.67

SNTR :

021.54.60.00/54.05.04

Hôtel El-Djazaïr :

021.23.09.33/37

Hôtel El-Aurassi :

021.74.82.52

Hôtel Hilton :

021.21.96.96

Hôtel Sofitel :

021.68.52.10/17

Hôtel Sheraton :

021.37.77.77

Hôtel Mercure :

021.24.59.70/85

Ligue 1 (25^e journée) L'ES Sétif ne faiblit pas, les équipes du bas de tableau se rebiffent

→ Le leader du championnat de Ligue 1 de football, l'ES Sétif, continue son petit bonhomme de chemin en s'imposant à Alger devant le Paradou AC (3-0), alors que le trio du bas de tableau, le RC Relizane, l'USM Bel-Abbès et le CABB Arreridj se sont réveillés lors de la première partie de la 25^e journée, jouée jeudi.

L'Aigle sétifien n'a pas manqué l'occasion de conforter sa position en tête du classement, en espérant accentuer son avance à sept points sur son plus proche poursuivant, la JS Saoura qui ne jouera que dimanche à Alger face au MCA. Les hommes de Nabil Kouki confirment donc leur suprématie hors de leurs bases en engrangeant 23 points sur 36 possibles. Quant au PAC, les semaines se suivent et se ressemblent, en concédant une lourde défaite à domicile après celle essuyée devant la lanterne rouge, le CABB Arreridj (3-2), lors de la 24^e journée. L'autre fait saillant de cette 25^e journée est incontestablement la précieuse victoire du Relizane aux dépens du MC Oran (2-1), dans le derby de l'Ouest. Les locaux ont inscrit les deux buts en 1^{er} mi-temps par Aoued et Fahem, avant que l'ancien joueur du MCA, Nekkache ne réduise l'écart en fin de partie (86^e). Cette victoire constitue une bouffée d'oxygène pour les hommes de Si-Tahar Chérif El Ouzzani, qui connaît bien



■ L'ESS n'a pas manqué l'occasion de conforter sa position en tête du classement. (Photo > D. R.)

son ancienne équipe d'El-Hamraoua et qui permet à son équipe de s'éloigner quelque peu de la zone de turbulences. L'autre derby de l'Ouest, entre l'USM Bel-Abbès et l'ASO Chlef, a vu la victoire ô combien précieuse, des locaux (2-1) qui rejoignent provisoirement à la 16^e place, le NA Hussein-Dey et le WA Tlemcen avec un total de 21 points. L'ASO de Samir Zaoui n'a pu confirmer son dernier succès décroché à domicile, devant la JSMS (1-0), et reste proche de la zone dangereuse (12^e - 27 pts). Le dernier match programmé ce jeudi, en l'occurrence, le derby de l'Est entre le CABBA (20^e) et l'AS Ain M'lila (11^e) a vu la victoire sur le tard des «Criquets» qui ont attendu les dernières minutes de la partie pour inscrire deux buts, d'abord par Lecheheb (83^e) puis par Saadi (90^e+5), pour quitter pour la 1^{re} fois de la saison

la 20^e place et rejoindre ainsi la JSM Skikda à la 19^e place avec 17 points pour chaque équipe. En revanche, l'AS Ain M'lila, a perdu la forme de la phase «aller» et glisse progressivement dans les profondeurs du classement général. La deuxième partie des rencontres de la 25^e journée se jouera dimanche et sera marquée par l'affiche entre le MC Alger et la JS Saoura. Deux rencontres sont reportées à une date ultérieure : CS Constantine - CR Belouizdad et NA Hussein-Dey - USM Alger, en raison de la participation de cinq joueurs du CRB et trois de l'USMA au prochain stage de l'équipe nationale A', composée de joueurs locaux, du 13 au 17 juin, ponctué par un match amical face au Burundi le 16 juin au nouveau stade d'Oran.

R. S.

Résultats partiels :

CABBA - ASAM	2-0
USMBA - ASO	2-1
PAC - ESS	0-3
RCR - MCO	2-1

Dimanche 13 juin :

OM - NCM (16h)
JSMS - WAT (17h)
MCA - JSS (17h45)
JSK - USB (19h)

Reportés :

CSC - CRB
NAHD - USMA

Classement :

	Pts	J
1. ES Sétif	53	25
2. JS Saoura	46	24
3. MC Oran	44	25
4. CR Belouizdad	43	23
5. JS Kabylie	41	23
6. USM Alger	39	24
7. O. Médéa	37	24
8. MC Alger	36	23
- CS Constantine	36	24
10. Paradou AC	34	24
11. AS Ain M'lila	31	25
12. US Biskra	27	24
- ASO Chlef	27	25
14. RC Relizane	26	25
15. NC Magra	23	24
16. NA Hussein-Dey	21	24
- WA Tlemcen	21	24
- USM Bel-Abbès	21	25
19. JSM Skikda	17	24
- CABB Arreridj	17	25

Professionalisme

«Les résultats n'ont pas atteint le niveau escompté»

→ Le ministre de la Jeunesse et des Sports, Sid Ali Khaldi, a estimé mercredi à Alger, que «le professionnalisme adopté depuis plus d'une décennie n'a pas été à la hauteur des attentes». Le ministre a souligné lors de l'installation de la commission mixte chargée de l'évaluation et réforme du football professionnel, en présence du président de la Fédération algérienne de football Charaf-Eddine Amara, «qu'en dépit des moyens financiers colossaux consentis par l'Etat, tout le monde est unanime que ce soit les experts ou le public, que les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes escomptées, pour ne pas dire négatifs. Ces résultats confirment les limites de l'expérience, auxquelles s'ajoutent les insuffisances et les dérèglements enregistrés à tous les niveaux, financiers, organisationnels, économiques et sportifs». Khaldi a abordé différents points à

l'instar du problème relatif au financement qui confirme le déficit financier et les bilans négatifs des comptes des clubs professionnels depuis le lancement de l'opération, surtout l'accumulation des dettes des clubs (dont les impôts et les souscriptions de la sécurité sociale), ainsi que la masse salariales exagérées qui dépassent de 80% le budget des clubs, sans oublier la mauvaise gestion et le recrutement non étudié des joueurs, et le changements abusifs des staffs techniques».

Le ministre a également parlé du non accompagnement du volet juridique et organisationnel, ainsi que l'absence des outils et méthodes de la gestion moderne au niveau des clubs professionnels. «Parmi les points négatifs relevés, nous signalons l'absence du climat d'exploitation sportive, la faiblesse du rendement économique des sociétés commerciales

sportives, ainsi que la faiblesse d'exploitation des jeunes talents sportifs, leur formation, et la propagation des actes anti-sportifs et contraires à la morale sportive», a-t-il regretté. Khaldi a souligné, qu'il est temps et nécessaire de revoir la structuration de la politique du football professionnel, tout en établissant une évaluation profonde et précise pour corriger les erreurs». Le MJS compte sur cette commission mixte pour élaborer des recommandations pratiques pour atteindre un modèle économique nouveau pour le football algérien en adoptant plusieurs thèmes : le financement, la gestion, la prospection et la formation des jeunes talents, les centres de formation, la moralisation du milieu de football.

Le président de la FAF, Charaf-Eddine Amara a souligné de son côté que cette commission d'évaluation se chargera de faire des propositions visant à corriger les

erreurs enregistrées jusque-là, afin de mettre en place un professionnalisme capable de donner des clubs forts et d'un niveau international. Malheureusement la réglementation actuelle ne nous permet pas d'atteindre les résultats escomptés, contrairement à la sélection nationale qui a dignement représentée les couleurs nationales.»

Amara a affirmé que «le symposium organisé en 2017 a été une chose positive qui a permis d'établir le parcours réalisé durant les premières années du professionnalisme, en dépit qu'une grande partie des recommandations n'a pas été appliquée», a-t-il dit. La commission mixte chargée de l'évaluation et réforme du football professionnel est présidée par Mohamed Mechrara, conseiller du président de la FAF, et ex-président de la Ligue professionnelle de football, du temps de l'ancien président de la FAF, Mohamed Raouraoua. ■

Fédération algérienne de golf

L'AG électorale reportée

→ L'assemblée générale électorale de la Fédération algérienne de golf (FAG), prévue jeudi à Alger, ne s'est pas tenue en raison de l'absence de candidature pour le poste de président et de membres du bureau exécutif. «Après la confirmation de l'absence de candidature pour la présidence de la fédération et du bureau exécutif, je me suis déplacé au siège du Comité olympique et sportif algérien, qui devait abriter les travaux, pour annuler l'AGE et le notifier à la tutelle», a indiqué le secrétaire général de l'instance, Salim Loukili, à l'APS. «Selon la réglementation et les statuts en vigueur, la commission de candidatures procédera la semaine prochaine à la réouverture de la procédure de candidature pour une période de 48 heures, et normalement, si encore une

fois, aucune candidature n'est enregistrée, la gestion des affaires courantes de la fédération sera confiée à un directoire», a-t-il expliqué. Il est à rappeler qu'après l'expiration du délai de dépôt de candidatures (dimanche), la commission fédérale de candidatures n'a réceptionné aucun dossier, ce qui l'a conduit à prolonger les délais de 24 heures, en vain.

L'assemblée générale de la FAG est composée de 21 membres (8 voix consultatives et 13 délibératives), alors que le bureau exécutif comprend 8 membres dont le président. La Fédération algérienne de golf est gérée depuis le mois de mai 2020 par un directoire, après la suspension de l'ancien bureau exécutif, sous la direction de son président Fouad Guedra, pour «mauvaise gestion». ■

Ligue 1 (mise à jour)

CRB-JSK reporté à une date ultérieure

→ Le match CR Belouizdad-JS Kabylie, prévu initialement le mercredi 23 juin, dans le cadre de la mise à jour de la 22^e journée du championnat de Ligue 1 de football, a été reporté à une date ultérieure, a annoncé la Ligue de football professionnel (LFP), jeudi sur son site officiel. «La LFP a décidé, suite à la demande de la JS Kabylie, de reporter la rencontre de mise à jour de la 22^e journée prévue initialement le mercredi 23 juin, à une date ultérieure», a indiqué l'instance dirigeante de la compétition dans un communiqué. La JSK, seul représentant algérien encore en lice en compétition africaine, affrontera les Camerounais de Coton Sport, en demi-finales de la Coupe de la Confédération

(CAF). Le match aller se jouera en déplacement le 20 juin, alors que la seconde manche est fixée au 27 juin au stade olympique du 5-juillet. «La LFP a pris cette décision pour permettre à la JSK de préparer sereinement et dans les meilleures conditions possibles les deux matchs des demi-finales», explique la LFP. Par ailleurs, la LFP a annoncé avoir décalé de 17h30 à 19h, le coup d'envoi du match JS Kabylie-US Biskra, prévu dimanche, pour le compte de la 25^e journée du championnat. «La LFP, tient à accompagner et à soutenir la JS Kabylie qui représente dignement le football national durant sa double confrontation face au Coton Sport de Garoua», conclut le communiqué. ■

EN DEUX MOTS

Tournoi TMC

de France :

L'Algérien Nazim Makhlouf sacré

Le tennisman algérien Mohamed Nazim Makhlouf a remporté le tournoi TMC disputé à l'académie la French Touch (France), après son succès en finale face à son adversaire français Clement Deleersnyder (15^e/classement français) au super tie-break. L'Algérien avait remporté le premier set 6-4, avant de perdre le second 4-6. Lors du super tie-break, décisif pour départager les deux joueurs, le champion d'Algérie seniors 2018, s'est imposé 10-8.

Lors des tours précédents, Makhlouf avait dominé, respectivement, les Français Matis Roche (6-3, 6-2), Jules Auffray (6-4, 6-2) et Antoine Loncle (6-4, 6-3).

Ce tournoi entre dans le cadre des préparatifs de joueurs en vue des prochaines échéances internationales.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles. Membres fondateurs : Gérant, directeur de la publication: Abdelwahab Djakoune. Rédacteur en chef : Radia Zerrouki Directeur commercial : Ouahid Kouba. Composition PAO La Nouvelle République Impression Alger : SIMPRAL. Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : SIO. Constantine : SIE. Diffusion centre : SEDICOM. Ouest : SPDO. Est : El Khabar. Sud : Trag diffusion Publicité : La Nouvelle République, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : ln98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : ln98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : Studio Baylaucq, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Fédération de golf

L'AG électorale reportée

le match à suivre football

Mise à jour

CRB-JSK reporté à une date ultérieure

Ligue 1

L'ESS ne faiblit pas, les équipes du bas de tableau se rebiffent

Coupe de la Ligue

La JSK en finale, saveur et désenchantement pour d'autres

→ **C'est une action collective qui brisa le mur défensif du WA Tlemcen, et ce, des 25 mètres des bois widadi. Al Tubal, après un superbe enchaînement, inscrit le but qualificatif de la JS Kabylie.**

Ça y'est, elle est là ! La qualification est inscrite sur les murs du stade, et surtout sur le gazon du 1^{er}-Novembre où c'était pour Medouar et la direction du WAT, la seule chance de faire rater le train de la finale aux Kabyles.

En croyant faire jouer le match à domicile, c'était l'élimination garantie, alors que du côté de la direction de la JSK, on était persuadé que Medouar et le WAT allaient donner le O.K. pour le stade 5-Juillet et manifester ainsi des signes de compréhension et de solidarité avec le seul représentant algérien à l'échelle internationale comme l'avait fait Magra à l'égard du CRB et validé, par ce même Medouar, lequel a joué et perdu une fois de plus avec la JSK.

«Nous avons fait l'essentiel»

Reste le match de la finale. C'est une autre paire de manches qu'il va falloir suivre. En attendant, les rues, ce mercredi 9 juin 2021, les boulevards de la ville et les rues des villages et communes grondaient de monde fêtant cette qualification, une joie indescriptible marquée par des youyous, cris et de chants.

Les joueurs y avaient cru depuis longtemps et ils sont arrivés à cette qualification rêvée, rêvée depuis bien des années. «Aujourd'hui, elle est là, présente, incontestée, nous la ressentons et nous la vivons», nous dit-on.



■ La JSK qui gagne est de retour.

(Photo > D. R.)

Un autre dira, «le trophée n'est pas loin, tant pis si celui-ci ne vient pas à Tizi-Ouzou, l'essentiel nous l'avons fait», avant qu'un dernier enchaîne «et c'est ce qui compte, nous n'avons déçu personne.

Nous avons fait le maximum, et ceux qui ont perdu nous retrouvent aujourd'hui parce qu'ils y croient en la JSK qui symbolise toute une région, tout un pays, tout un emblème, c'est le plus important».

Pour un membre du staff, le discours est clair «nous continuerons à travailler, à mobiliser nos joueurs et à penser au futur, celui de la reconstruction, de la concrétisation des objectifs du club, de ses structures celles de la formation, du marketing sportif, de la communication, c'est tout un chantier qui attend le club».

Aujourd'hui, à Tizi-Ouzou, on a l'impression que le wagon s'est arrêté au quai nommé «de la finale». Alors tout le monde descend pour reprendre celui de la Confédération africaine de football, un objectif africain mais aussi celui de la représentation de

toute une nation avant d'être celui d'une région.

«On regrette le silence des autorités locales»

Voilà les mots des dirigeants des clubs qui continuent à fêter avec leurs joueurs, l'atterrissage sur cet espace de la Qualif'. Ce n'est certes pas la fin puisqu'il va falloir se pencher sur la CAF. Elle est aussi une valeur qu'il va falloir arracher sportivement.

Et pour cela, la Fédération algérienne de football et le sélectionneur national soutiennent ce club qui a une mission délicate à accomplir. «On regrette le silence des autorités locales qui n'avaient soufflé mot après la qualification en finale, ce n'est pas méchant».

La veille de la rencontre, les supporters pensaient que le stade du 1^{er}-Novembre pourrait leur jouer le mauvais tour du fait qu'il reste un espace où il est difficile pour l'équipe de prendre des points, donc l'inquiétude s'est ajoutée à ce qui faisait palpiter les cœurs.

Le WAT éliminé, mais il reste un exemple

Le Widad de Tlemcen est une grande équipe unanimement reconnue par tous. Sa sportivité a dominé les débats, aucune protestation, ni provocation, ce constat est démontré par cette déclaration du capitaine de l'équipe, «c'est une très grande équipe, on savait qu'elle n'était pas facile. Elle est complète dans tous les aspects... Non seulement moi, mais aussi mes collègues étions très contents d'affronter la JSK qui, depuis quelques temps, a beaucoup de potentiel. Ce fut une demi-finale complète, sportive, séduisante avec du beau jeu. Nous étions tous complets athlétiquement. Techniquement et sportivement il y avait du fair-play». Une équipe qui met en valeur sa sportivité.

H. Hichem

A voir

■ M6 : Belgique - Russie à 20h

■ BeIN Sports 2 : Pays de Galles - Suisse à 20h

La Der

WA Tlemcen : Le maintien pour sauver la saison

Le WA Tlemcen, qui compte dans son palmarès deux Coupes d'Algérie et une Coupe arabe, devra encore patienter pour renouer avec les consécutions après son élimination, mercredi, en demi-finales de la Coupe de la Ligue professionnelle de football.

Cette élimination sur le terrain de la JS Kabylie (1-0) incite les «Zianides» à se concentrer totalement sur leur principal pari de la saison, à savoir assurer le maintien parmi l'élite, a indiqué l'entraîneur-adjoint, Djawad Yadel. Privé de plusieurs titulaires pour cause de blessures, le WAT, auteur d'un parcours honorable dans cette épreuve en éliminant en déplacement le leader de la Ligue 1, l'ES Sétif et le troisième au classement, le MC Oran, n'a pas réussi à refaire le même coup à la JSK. Cette dernière, qui a le vent en poupe

après sa qualification au dernier carré de la Coupe de la Confédération africaine, a eu le dernier mot. Ayant retrouvé la Ligue 1 cette saison après sept années passées dans les divisions inférieures, le WAT n'a plus remporté aucun trophée depuis 1998, année de sa consécration en Coupe arabe. Cette équipe a échoué aussi à trois reprises en finale de la Coupe d'Algérie en 1974, 2000 et 2008, contrairement aux finales de 1998 et 2002, qui les a toutes les deux remportées. Son entraîneur Abdelkader Amrani, dont il s'agit de son cinquième match avec les «Bleu et Blanc», tablait lui aussi sur la Coupe de la Ligue, seul titre qui manque à son palmarès sur le plan national. Ce technicien, passé par le CS Constantine et le MC Alger cette saison, a remporté quatre Coupes d'Algérie et

un titre de champion, rappelle-t-on. A présent que le rêve des Tlemcéniens de participer pour la première fois dans l'histoire du club à une Coupe africaine (le vainqueur de la Coupe de la Ligue jouera la Coupe de la Confédération la saison prochaine) s'est évaporé, ils vont jeter toutes leurs forces dans le championnat, a encore indiqué le premier assistant d'Amrani à la barre technique.

Après 24 journées de championnat, le WAT occupe la 17^e place (premier potentiel reléguable) avec 21 points. L'équipe paye notamment ses nombreuses contreperformances à domicile où elle n'a remporté que deux matches sur 12 joués. En tout et pour tout, elle a décroché 12 points à domicile sur 36 possibles (2 victoires, 6 nuls et 4 défaites).